

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
11 OCTOBRE 2019

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2019	5
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	6
III. FINANCES	
- Rapport annuel 2018 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62.....	7
- Budget Ville de Liévin - Régularisation cession loyer municipal à Habitat 59/62	10
- Budget annexe Nauticaa - Décision modificative n° 1.....	10
- Budget principal - Décision modificative n° 2.....	11
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP/CP 14.01 - Rénovation de l'Hôtel de ville	13
IV. MARCHÉS PUBLICS	
- Acquisition, livraison et installation de mobilier scolaire pour les besoins de la Ville de Liévin.....	14
- Marché public de fournitures, livraison et installation de mobilier - Avenant n° 1 au marché 18A001 - Cession du lot n° 2 « Mobilier des écoles maternelles et élémentaires » au profit de la société Saônoise de Mobiliers	14
- Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau	15
- Marché public pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau	15
- Location de quatre camions bennes destinés aux divers services de la Ville de Liévin	15
- Marché public de prestations d'entretien des espaces verts sur le territoire de Liévin	16
- Marché public d'achat de végétaux.....	18
- Marché public d'achat de matériel horticole.....	19
- Marché public de fournitures de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin.....	19
- Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2 ^e tranche 93 logements - Avenant n° 4 au lot n° 1 Voirie et assainissement.....	21
- Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2 ^e tranche 93 logements - Avenant n° 3 au lot n° 3 Aménagement paysager	21
- Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2 ^e tranche 93 logements - Avenant n° 3 au lot n° 2 Réseaux divers.....	21
- Avenant au marché d'assurances n° 17A009 - Lot n° 3 - Automobile et risques annexes	22
- Liévin - Restructuration du centre aquatique Nauticaa - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux.....	23
- Constitution d'un groupement de commandes pur lutte intégrée contre les rats et les nuisibles.....	25
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la cité des Genettes	26
- Marché public pour la fourniture de services de communications électroniques	27
- Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine bâti.....	28
V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	
- Liévin : aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC)	28
- Liévin : aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC).....	32
- 7 ^e modification du Plan local d'urbanisme - Approbation	32
- Liévin : ZAC La Belle Femme - Opposabilité aux tiers du cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères	33
- Liévin : ZAC La Tranchée de Calonne - Opposabilité aux tiers du cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.....	33

-	Liévin : Pôle d'excellence sportif - Bilan de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme de la zone de développement économique du Pôle d'excellence sportif	34
-	Liévin : Cité Pasteur - Réduction de l'assiette du bail emphytéotique Ville / Pas-de-Calais Habitat.....	36
-	Liévin : Cité Pasteur - Cession par la commune d'un ensemble immobilier non bâti à Pas-de-Calais Habitat	36
-	Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune d'un lot à bâtir	36
-	Liévin : rue Henri Martin - Cession de terrains à M. Pierre-Emilien LEVOIR	37
-	Liévin : groupe scolaire Calonne - Salle polyvalente - Dénomination	37
-	Liévin : angle des rues Dilly et Lamendin - Convention de location des emplacements de stationnement pour la police municipale	38
-	Convention opérationnelle entre l'Établissement public foncier Nord - Pas de Calais et la Commune de Liévin.....	38
-	Liévin : 5, rue de Caen - 4, rue Meyerber - 20, rue de Riaumont - 12, rue Descartes - 131, rue Jean Jaurès - 62, rue Alexandre Dumas - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa	39
-	Liévin : 40, rue Marie Liétard - 3, rue du 4 Août 1789 - 1, rue du Président René Coty - Mises en vente par la SIA Habitat.....	39
-	Liévin : parc de l'Oiselet - Désaffectation et déclassement de la parcelle BO n° 56 p avant cession à la SAS Benalu.....	41
VI.	ÉNERGIE	
-	Aide aux particuliers - Dossiers de M. et Mme DHIEUX, M. FRUCHART et Mme ESCOBAR	41
VII.	CULTURE	
-	Désherbage de la bibliothèque municipale pour l'année 2019	42
-	Frais de participation au marché aux livres 2020 - 17 ^e édition, le samedi 18 janvier 2020	42
-	Adhésion à Culture Commune - Scène national du Bassin minier Nord - Pas de Calais	42
VIII.	CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013.....	43
IX.	SPORTS	
-	Maison Sport Santé - Convention médecasport avec l'UFOLEP	43
-	Liévin ville candidate au « Label Terre de Jeux »	44
X.	JEUNESSE	
-	Accueils de loisirs - Convention avec la Caisse d'allocations familiales	45
XI.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
-	Location de salles - Demande de remboursement de l'acompte de réservation - M. DANIELETTO Maurice	45
-	Location de salles - Demande de remboursement de l'acompte de réservation - M. FRUCHART Henri....	45
-	Location de salles - Demande de dédommagement - Chalet Brand M. ASSAKIF Mohamed	45
-	Révision du tarif des concessions des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire	46
-	Schéma de mutualisation avec la CALL - Convention de mise à disposition de services internet pour l'accès à un service de traduction simultanée écrite et visuelle pour les personnes âgées, sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques	46
XII.	SUBVENTIONS	
-	Demande de subventions 2019	47
XIII.	RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	
-	Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la commune - Exercices 2014 et suivants	47
XIV.	QUESTIONS DIVERSES	
-	Motion du groupe majoritaire - Interdiction d'utiliser les produits contenant du glyphosate sur les terres agricoles	51
-	Motion du groupe majoritaire - Interdictions relatives à la vente et à la consommation des capsules/cartouches de protoxyde d'azote	51

(La séance est ouverte à 18 heures 05.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons démarrer cette séance du Conseil municipal du 11 octobre 2019.

Comme il se doit, je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- La secrétaire de séance sera Caroline HIEST, la benjamine du Conseil municipal.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais passer aux informations concernant le personnel communal.

Je voudrais signaler une seule naissance, celle de Clémence, le 22 août dernier, la fille de Pauline BLONDEAU, qui travaille au service des ressources humaines. Nous lui souhaitons la bienvenue. Je pense que la maman revient mi-novembre.

Nous avons plusieurs mariages :

- David PIQUET s'est marié le 13 juillet dernier, il travaille à la cuisine centrale.
- Frédéric SALINGUE, des Parcs et jardins, s'est marié le 3 août dernier.
- Tetyana GREGORCHUK, qui travaille au service culturel, à la maison Renoir, s'est mariée le 10 août. Elle est d'origine ukrainienne.
- Christelle KASPRZAK s'est mariée le 31 août et avec d'ailleurs le dos « en compote » parce qu'elle avait eu un grave accident du côté de Dunkerque en jouant à des jeux de structures gonflables. Elle travaille au service communication. Elle s'est mariée à un moniteur de surf.

Félicitations à nos quatre agents.

Dans les mauvaises nouvelles, je vais déplorer le décès de :

- Gisèle SILLAUME, que les plus anciens ont connue, elle est décédée le 6 août dernier, elle travaillait au centre communal d'action sociale ;
- Francis DERNONCOURT, qui était agent du service propreté, il est décédé le 2 septembre dernier ; les agents du CTM lui ont d'ailleurs rendu un dernier hommage ;
- Norbert DEVOSSEL, personnage bien connu dans Liévin, est décédé le 26 septembre dernier, peu de temps après sa retraite ; il était au centre technique municipal ;
- une retraitée bien connue, Françoise OBERT, qui était la veuve d'un des mineurs, Henri OBERT, qui est décédé dans la catastrophe du 27 décembre 1974. Elle était également présidente de l'amicale des retraités du personnel communal. Elle-même était retraitée du service scolaire.

Nous avons également eu à déplorer le décès de Janine LEMAIRE le 11 juillet dernier. Janine LEMAIRE a d'abord été conseillère municipale de 1983 à 1989, puis adjointe à la culture de 1989 à 1993, aux côtés de Jean-Pierre KUCHEIDA qui était Député-maire de l'époque, avant de prendre une retraite à Malaussene. Elle a quitté ensuite Malaussene, elle est partie rejoindre Michel VANCAILLE qui avait une propriété en Poitou-Charentes. Elle était ensuite revenue à Liévin aux côtés de son mari. Janine LEMAIRE est aussi la maman de François LEMAIRE, le maire de Bully-les-Mines. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Mesdames Messieurs, nous avons eu également entre nos deux conseils municipaux une actualité extrêmement douloureuse au plan national et je voudrais que nous saluions le sacrifice de ces quatre agents de la police nationale qui sont décédés à la suite d'une attaque terroriste qui a été perpétrée à la préfecture de police. Ils ont, comme malheureusement beaucoup trop de nos policiers et beaucoup trop de Françaises et de Français, dans l'exercice des missions qui sont les leurs, donné leur vie pour leur pays. Nous adressons à ces quatre fonctionnaires de la police nationale et à leur famille nos sincères condoléances.

La France a également eu à déplorer la perte d'un Président de la République, Jacques CHIRAC, qui est décédé le 26 septembre dernier à Paris.

Je rappelle que Jacques CHIRAC a été ministre plusieurs fois sous la cinquième République. Il a également été deux fois Premier ministre de la France et il l'a été en particulier au cours d'un événement douloureux où il a représenté la Nation, c'était à l'occasion de l'enterrement et de la cérémonie officielle d'hommage adressé à nos 42 mineurs de la catastrophe du 27 décembre 1974, puisque, Premier ministre de Valérie GISCARD d'ESTAING, il représentait la France pour rendre hommage à ces 42 victimes.

Il a été Président de la République, du 17 mai 1995 au 16 mai 2007. Je rappelle – et j'ai eu l'occasion de le rappeler à l'occasion de l'inauguration officielle du centre de conservation du Louvre – que c'est lui qui a pris la décision ultime, alors qu'il y avait d'autres villes candidates, d'implanter le Louvre à Lens. Nous lui devons donc cette décision courageuse. Je le disais lors de cette inauguration, lorsqu'il lui a fallu prendre cette décision, avec la concurrence des autres villes, peut-être s'est-il souvenu ce jour-là de sa présence à Liévin devant les cercueils des mineurs décédés dans la catastrophe du 27 décembre 1974. C'était peut-être l'occasion pour lui de rendre l'hommage de la Nation à ces mineurs en implantant le Louvre à Lens.

Jacques CHIRAC est décédé le 26 septembre 2019 à Paris. Nous adressons à sa femme, Bernadette, et à ses deux filles, Laurence et Claude, les sincères condoléances de la Ville de Liévin et du Conseil municipal.

Plus localement, mes chers collègues, nous avons perdu un jeune qui est décédé à l'âge de 14 ans – un de ses camarades du Conseil municipal des jeunes est d'ailleurs présent – lors d'un accident tragique. Il était en train de faire du sport, comme on le fait souvent lorsqu'on est lycéen, et il est décédé d'un problème cardiaque, il avait une malformation cardiaque non décelée. Ilyes AINAOUI est décédé le 20 septembre 2019 à l'âge de 14 ans.

Ilyes était un garçon extrêmement brillant. Nous avons eu l'occasion de nous en apercevoir à de nombreuses reprises. Il était particulièrement présent dans toutes les cérémonies patriotiques et, bien souvent, c'était lui qui introduisait ces cérémonies patriotiques en lisant les différents parchemins ou déclarations des différents ministres des anciens combattants. Ilyes avait également une autre particularité, il était extrêmement attentif aux plus défavorisés, celles et ceux qui n'ont pas grand-chose, celles et ceux qui sont en situation de fragilité ou en situation de handicap. Dans le cadre des activités du Conseil municipal des jeunes, il a mené avec ses petits camarades beaucoup d'actions dans ce domaine.

Cela a été particulièrement difficile. J'ai eu l'occasion de me rendre dans la famille. C'est douloureux et difficile parce qu'on ne s'attend pas à voir partir l'un de ses enfants à l'âge de 14 ans.

Mes chers collègues, en hommage à Jacques CHIRAC et en hommage à Ilyes, je vais vous demander de vous lever et de respecter une minute de silence.

(Minute de silence...)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous propose de démarrer l'ordre du jour de ce conseil municipal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2019

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Il n'y en a pas. J'en conclus qu'il est adopté à l'unanimité.

(*Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur Guillaume KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voudrais juste avoir un complément d'information sur le n° 111, un contrat d'assurance avec un sinistre concernant la police municipale, et sur le n° 124, le village de Noël, pour savoir ce que vous avez décidé sur ce sujet.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur KUZNIAK, avez-vous une information sur le n° 111, « rond-point Sainte-Barbe » ? C'est sans doute un véhicule de la police municipale qui a dû accrocher un autre véhicule

M. KUZNIAK.- Oui, c'est un accrochage de véhicule. La somme est de 450 €. C'est bénin.

M. LE MAIRE.- C'est un accident de la route, comme il y en a malheureusement tous les jours. Là, cela a touché un des véhicules de la police municipale.

Sur le 124, « village de Noël », que souhaitez-vous savoir, Monsieur KAZNOWSKI ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voulais connaître la décision qui a été prise concernant le marché de Noël, puisque c'est une décision prise de votre part

M. LE MAIRE.- Je suppose que c'est pour la reconduction du village de Noël pour l'exercice 2019. C'est bien cela, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- Oui, c'est cela.

M. LE MAIRE.- C'est le choix de la société événementielle – je crois que c'est la même, si j'ai bon souvenir – qui, comme l'année dernière, va mettre en place le village de Noël qui se tient sur la place Gambetta.

Je rappelle le principe, il y a une patinoire couverte, des manèges pour les enfants dont un petit carrousel cette année, la maison du Père Noël où l'on pourra faire des photos avec un Père Noël présent, il y aura deux chalets où l'on pourra manger des barbes à papa et boire du chocolat chaud. Un autre chalet sera réservé aux associations locales qui l'ont souhaité pour qu'elles viennent y vendre ce qu'elles ont fabriqué, des choses qui se rapprochent de ce que l'on fait au moment de Noël.

Je rappelle que tout cela est en grande partie gratuit puisque les enfants de Liévin scolarisés à Liévin recevront un pass leur permettant d'accéder à ces animations. Pour les autres – j'ai décidé cela tout à l'heure –, c'est 0,10 € la barbe à papa et le chocolat chaud et 1 € pour tout le reste.

Ce n'est pas nouveau, puisque c'est la troisième édition. J'ai souhaité ce village de Noël pour les plus petits, parce que Noël, c'est d'abord pour les petits, c'est d'abord la fête des enfants. J'ai souhaité que ce village de Noël soit accessible à chacune et à chacun quelles que soient ses possibilités contributives. C'est pourquoi les tarifs sont presque symboliques.

Ce village de Noël démarre le jour de la Sainte-Barbe, le 4 décembre, et se termine le 24 décembre.

Y a-t-il d'autres observations sur ce compte rendu ? (*Aucune autre*).

Est-ce qu'il est voté à l'unanimité ?

(*Compte rendu adopté à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons aux finances, Madame GACI.

III. FINANCES

- Rapport annuel 2018 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62

Mme GACI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer d'être synthétique puisque vous avez toutes et tous eu le rapport dans votre document sur la clé USB.

Je rappelle que, si la SEM a connu quelques années difficiles, nous sommes ravis de pouvoir constater pour la troisième année consécutive un résultat positif et en progrès. Cette progression, qui démontre la viabilité économique de la société, est due au modèle adopté qui favorise la diversification de ses activités. Pour autant, il nous faudra rester vigilant quant au poids des concessions d'aménagement qui laissent apparaître un déficit au résultat d'exploitation, mais soulignons qu'il se résorbe progressivement. Les progrès et la reprise de l'activité se maintiennent dans le temps.

En ce qui concerne la gouvernance et les changements, on peut noter que Christophe PILCH devient président de la SEM Territoires 62 en lieu et place de Monsieur Christian PARENT qui était frappé par la limite d'âge. Suite au décès de Philippe RAPENEAU, qui était président de la Communauté urbaine d'Arras, il a été remplacé par Pascal LACHAMBRE en qualité de président de l'assemblée spéciale.

On peut souligner la montée en puissance de la direction « Promotion Construction » qui a été créée en 2017.

Je ne vais pas revenir sur le bilan détaillé des commercialisations. Je dirai simplement que, même si les concessions d'aménagement laissent apparaître un déficit, on peut dire que, en 2018, le déficit s'est largement stabilisé par rapport à l'exercice précédent. Bien entendu, la stabilisation se fera progressivement sur les prochaines années.

Je vais plutôt insister sur les engagements entre la Ville de Liévin et la SEM Territoires 62. On peut noter :

- qu'il n'y a pas eu de hausse de capital ou de prise de participation de la Ville de Liévin au sein de la société ;
- que l'encours de la dette garanti par la Commune est au 31 décembre 2018 toujours de l'ordre de 7 M€ ;
- que les conventions toujours en cours – je parle bien de l'année 2018 – sont celles la Belle Femme, de la Tranchée de Calonne et il y a tout ce qui a trait au développement économique de la zone d'activité de l'Alouette.

S'agissant des perspectives, la SEM considère l'exercice 2019 comme la première année d'un nouveau plan à moyen terme 2019-2021 qui devrait lui permettre de se positionner comme un outil de référence pour les projets de structuration urbaine, de développement urbain et de développement économique.

Dans ce cadre, l'exercice 2019 se veut une année à fort enjeu sur la question du financement des opérations, la bonne adéquation des moyens aux opérations, l'importance d'une bonne commercialisation au regard du poids de ses recettes dans le modèle économique de la SEM, la poursuite de la diversification des activités, tout cela appuyé par la direction « Stratégie et innovation » et la direction « Développement économique » existantes au sein de la société.

Je souhaiterais surtout souligner, mes chers collègues, tout le travail qui a été mené avec beaucoup de rigueur par le directeur général de Territoires 62, Michel DENEUX, qui a été renouvelé dans son mandat en 2018, et par l'ensemble des équipes. Nous pouvons aussi nous satisfaire d'avoir un réel outil d'accompagnement des collectivités locales et territoriales sur notre territoire avec cette maîtrise des enjeux et cette maîtrise de la commande des collectivités à cette société d'économie mixte. Je voudrais simplement apporter mes remerciements et mes félicitations aux équipes de Territoires 62, qui ne sont pas toujours

aidées par le secteur bancaire, mais qui apportent beaucoup de leur savoir et de leur volonté à la progression de l'outil que nous avons souhaité il y a quelques années pour nous accompagner.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je vous écoute mes chers collègues. Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport de Territoires 62. Vous savez, parce que je me suis déjà exprimé là-dessus, que j'ai toujours un regard critique sur cette société parce qu'on sait d'où elle vient et que, forcément, elle traîne quelques éléments de mémoire.

Vous avez raison, Madame GACI, il nous faut un outil d'aménagement au service des collectivités et c'est bien puisque nous en avons un.

Je suis moins optimiste sur les résultats de la société parce que, lorsqu'on lit le rapport, on voit que le report à nouveau débiteur est quand même de près de 13 M€. La situation financière s'améliore – je suis d'accord avec vous, Madame GACI –, mais elle est loin d'être angélique ; d'autant plus que nous attendons un jugement notamment sur la commune de Fouquières-lès-Lens.

Mme GACI.- C'est clos.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est impeccable. Du coup, mon jugement n'en sera qu'un peu plus favorable.

Je dirai juste que – c'est dans le rapport régional de la Cour des comptes sur nos années 2014 – les cessions de Territoires 62 à la Ville de Liévin ont coûté très cher. J'espère que, maintenant qu'elle va se placer en tant qu'aménageur de la Ville de Liévin, elle pourra céder des produits qui auront un peu plus de valeur, pour mettre en adéquation les moyens et les potentiels.

Pour terminer, je dirai que, puisque notre Ville siège dans les instances, il faut que nous ayons une vigilance et une assiduité soutenues – mais je suis sûr que l'on peut vous faire confiance – par rapport aux décisions politiques en termes d'aménagements qui sont décidées au sein du conseil d'administration. J'ai lu qu'à trop vouloir être ambitieux – et il faut l'être –, on va parfois trop loin et, du coup, quelques années après, cela retombe sur les épaules d'une collectivité ou autre.

Voilà juste le terme de mon propos suite à ce rapport. Je lis cela avec beaucoup de difficulté, je ne suis pas un spécialiste des finances, ni des rapports d'aménagement.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune autre*).

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vais vous répondre une chose. Vous dites « ce qu'elle traîne derrière elle ». Cette société ne traîne rien. On a surtout voulu la salir et, à travers elle, salir aussi bien d'autres personnes.

Les poursuites judiciaires qui ont duré un certain temps et les vérifications qui ont été faites de toutes parts ont bien montré que cette société ne traînait rien du tout, mais que, par contre, il y avait eu de la part de certains beaucoup d'affabulation et surtout beaucoup de volonté de nuire de la part de ces personnes ; je ne les citerai pas, vous les avez reconnues, on les retrouve d'ailleurs bien souvent dans ces sales coups-là. En tout cas, toutes les décisions de justice qui ont été rendues ont bien montré qu'il n'y avait rien de sulfureux dans cette société d'économie mixte.

En revanche, je vous rejoins sur votre sentiment. C'est vrai que, à un moment donné, le rythme de croisière de cette société d'économie mixte s'est sans doute un peu trop emballé. Les dirigeants de l'époque ont sans doute voulu aller un peu trop vite et ont sans doute oublié qu'il fallait, sur le plan budgétaire et financier, consolider les choses. C'est vrai que l'endettement de la société à ce moment-là a été préoccupant, tellement préoccupant que des appels ont été faits auprès des différentes collectivités pour augmenter le capital ou, à titre provisoire, apporter des fonds à cette société.

Force est de constater que, depuis, le rythme de croisière a retrouvé une forme de normalité.

Vous dites que l'endettement reste important. C'est vrai et, d'ailleurs, Territoires 62 ne s'en cache pas, mais il est ô combien moins inquiétant qu'il ne l'était il y a deux ou trois ans. D'ailleurs, le plan de désendettement, qui avait été présenté au conseil d'administration il y a trois ans devant les partenaires bancaires et les administrateurs, est entièrement respecté, voire même anticipé. Pour autant, vous avez raison, il faut rester extrêmement vigilant et je peux vous assurer que les administrateurs et le pool bancaire qui constituent le conseil d'administration de cette société sont extrêmement vigilants et ce, d'autant plus que, aujourd'hui, il y a une très grande transparence dans le fonctionnement de la société et dans tout ce qu'elle entreprend. C'est vrai que nous ne sommes pas des grands spécialistes, vous avez raison, et, aujourd'hui, tout cela est bien plus compréhensible pour les administrateurs de cette société d'économie mixte.

Je rappelle que, pour Liévin, cette société est très importante, c'est un outil extrêmement précieux. Nous avons évidemment besoin d'un outil d'aménagement. Je le dis ici devant mes propres collaborateurs, sans cet outil d'aménagement, nous aurions bien du mal à suivre le développement de cette ville et son aménagement, ou alors il faudrait recruter énormément et nous aurions sans doute bien du mal à trouver les techniciens qu'il convient d'avoir lorsqu'on aménage et on développe un territoire. Je pense à Pauline DEWULF – je ne devrais pas citer son nom, mais je la cite parce qu'elle est remarquable. C'est quand même elle qui, avec celles et ceux qui l'entourent, a permis de commercialiser aujourd'hui à 90 % les 80 hectares de la zone industrielle des Alouettes où vous voyez aujourd'hui s'édifier les uns après les autres les bâtiments. Or, on sait que ce sont 1 000 ou 1 500 emplois qui, dans les deux ou trois ans, vont se créer. Je lui dis grand merci. C'est compliqué d'avoir ce profil dans des équipes municipales et Territoires 62, nous l'avons.

Je lui dis d'autant plus merci qu'elle est encore engagée sur d'autres opérations à Liévin où ses compétences vont être extrêmement utiles. Je pense par exemple à la ZAC de l'An 2000, parce que, là également, c'est une CPA qui est suivie par la Communauté d'agglomération, mais qui concerne la Ville de Liévin. Je pense également au pôle d'excellence sportive ; je vous rappelle que le permis d'aménager a été signé et, là également, sur 7 ou 8 hectares, nous allons aménager cet endroit qui est dévolu à terme à des activités économiques qui tournent autour du sport, de la santé et du bien-être. Là aussi, je peux vous assurer que ce sont des centaines d'emplois qui vont se créer, parce qu'on sent bien que cette thématique-là est porteuse.

On peut citer également la Belle Femme, la Tranchée de Calonne. Là, ce sont des opérations d'aménagement plutôt liées à la construction d'habitat.

C'est grâce à Territoires 62 que nous pouvons entreprendre tout cela. Je suis donc particulièrement heureux de les avoir.

Sur les cessions, effectivement, Monsieur LUDWIKOWSKI, la remarque de la Chambre régionale des comptes est véridique. Nous en avons fait le choix ici, mes chers collègues, et je peux dire « chapeau » pour avoir fait ce choix et il faut l'assumer. D'ailleurs, lorsque j'ai rencontré les magistrats de la Chambre régionale des comptes, je leur ai dit que j'assumais pleinement cette décision au nom du Conseil municipal de Liévin. Rappelez-vous, nous avons des terrains, ils étaient aménagés mais ils n'avaient pas été vendus. Eh bien, nous les avons vendus, nous ne les avons pas bradés, nous les avons vendus au prix du marché. Aujourd'hui, presque tout est vendu, il reste quelques terrains sur le secteur de Calonne, mais très peu, je crois que quelques-uns vont être délibérés aujourd'hui. Quand vous allez faire un tour à cet endroit, vous voyez là aussi les maisons s'édifier petit à petit.

Plutôt que de garder des terrains en friche qui coûtent cher à la ville parce qu'il faut les entretenir – les coffrets sont souvent cassés, l'herbe pousse, cela se dégrade, on trouve des gravats, des déchets, des encombrants un peu partout, tout cela repose sur nos services et cela coûte très cher –, je préfère, comme vous en avez fait le choix et je vous en remercie, que l'on baisse les prix et qu'on les mette au marché, que les choses soient aménagées. Quand les gens s'installent là, réalisent leur maison, deviennent propriétaires, cela apporte des richesses à la Ville de Liévin. Cela va apporter de la population, cela va alimenter nos écoles, cela va alimenter également les commerces de la ville de Liévin, cela va alimenter sa vie économique et cela va rapporter ce qu'on appelle la taxe foncière, puisque la taxe d'habitation va disparaître – mais, à l'époque, on ne le savait pas –, cela va alimenter le circuit vertueux de la Ville de Liévin.

Mes chers collègues, vous pouvez vous féliciter de cette remarque de la Chambre régionale des comptes et vous pouvez surtout l'assumer car je pense que nous avons eu raison. Si nous ne l'avions pas fait,

aujourd'hui, vous auriez encore des terrains en friche, des terrains nus qui coûteraient à la Ville de Liévin au lieu de rapporter. Par conséquent, j'assume pleinement cette décision et cette remarque de la Chambre régionale des comptes. Je leur ai dit et ils n'ont d'ailleurs pas formulé d'autres remarques, puisque, mes chers collègues, c'est un choix politique qui nous revient, comme il revient à la Chambre régionale des comptes d'en faire la remarque sur le plan budgétaire.

Est-ce que cela vous convient, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Très bien, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? *(Aucune autre).*

C'est pour information. Est-ce que nous devons voter ?

Mme GACI.- Nous devons voter la présentation.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous tous d'accord pour voter ce rapport annuel ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Budget Ville de Liévin - Régularisation cession loyer municipal à Habitat 59/62**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, il s'agit de réintégrer dans le patrimoine communal le foyer municipal. En effet, le 15 décembre 2016, nous avons délibéré sur la cession de l'ancien foyer municipal au profit des HLM Hauts-de-France moyennant l'euro symbolique et avec la contrepartie que soit réservés 20 % des logements à la Ville de Liévin. Or, le foyer municipal était dans le budget annexe « location de salles ». Il s'agit donc de le réintégrer dans le budget général.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération un peu technique.

Pas de souci ? *(Pas de demande d'intervention).*

Il s'est construit à la place du foyer municipal un bel immeuble qui est en voie de se terminer, le plus gros est fait.

Je vous signale que, le 3 décembre prochain, nous inaugurerons l'hôtel de police municipal. Je vous rappelle qu'il portera le nom du commandant de gendarmerie Arnaud BELTRAME, qui, lui aussi, s'est sacrifié pour l'un des otages et pour la Nation. Ce sera donc le 3 décembre 2019, le matin, en présence du préfet.

S'il n'y a pas de souci sur cette délibération, puis-je considérer qu'elle est votée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour le budget annexe Nauticaa.

- **Budget annexe Nauticaa - Décision modificative n° 1**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice. Ces modifications d'ajustement sont traitées dans le cadre d'une décision modificative.

Dans le cadre des futurs travaux d'extension du centre Nauticaa, un marché d'AMO a été lancé. Les prestations d'étude s'imputent au chapitre 20 « immobilisations incorporelles ». À ce titre, il est proposé de transférer 88 000 € du chapitre 21 « immobilisations corporelles » au chapitre 20 « immobilisations

incorporelles » afin d'imputer comptablement cette prestation. Il suffit de lire le tableau afin de comprendre la présente décision modificative.

Pour information, l'AMO qui a été désigné, H2O, a fait une visite diagnostic du centre Nauticaa le mercredi 25 septembre 2019, la précédente visite datant d'août 2017. Nous allons bientôt avoir le diagnostic complet et je pense que, là, nous allons lancer l'opération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Nous y reviendrons tout à l'heure puisqu'il y a une délibération qui concerne Nauticaa.

C'est également une délibération technique.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la décision modificative n° 2, budget principal.

- **Budget principal - Décision modificative n° 2**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, depuis le vote du budget, sont intervenues diverses mesures qui impliquent des modifications d'ajustement du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- Section de fonctionnement

Au chapitre 73 « impôts et taxes », le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal est supérieur de 38 437 € à la prévision inscrite au budget.

Au chapitre 74 « dotations et participations », nous notons des sommes supérieures aux estimations de financement à savoir,

- 50 000 € de la Région pour Arc en Ciel ;
- le solde de la subvention Politique de la Ville d'un montant de 28 500 € ;
- une subvention de 9 500 € pour l'opération Kiosqu'estival qui se tient au jardin public en juillet et août ;
- la subvention de la CAF au profit du centre de loisirs à hauteur de 261 000 € ;
- 3 000 € de la Région pour l'acquisition d'ouvrages à la bibliothèque ;
- 20 000 € de la Région pour le centenaire de l'émigration polonaise qui a été un véritable succès ;
- la subvention du Département pour Arc en Ciel qui est supérieure de 10 000 € à la prévision ;
- 5 000 € au chapitre 42 « opération d'ordre de transfert entre sections ».

Ces subventions doivent être ventilées en dépenses de fonctionnement. Ainsi, nous avons

- 145 000 € pour la location de bâtiments modulaires pendant la rénovation du groupe scolaire de Calonne – cette somme avait été inscrite au budget en investissement alors qu'il y a lieu de la mettre en fonctionnement – ;
- Les 9 500 € pour le Kiosqu'estival ;
- les crédits de la Région pour la bibliothèque ;
- les 20 000 € de la Région pour le centenaire de l'émigration polonaise ;
- l'inscription en dépenses de fonctionnement de 500 000 € pour assurer l'équilibre de cette section notamment au regard des dépenses électricité et chauffage. On verra que c'est un budget qui augmente chaque année considérablement, avec, pour conséquence, une diminution de 311 972 € du virement à l'investissement. En effet, si une partie de ces 500 000 € de dépenses supplémentaires est couverte par l'augmentation de différentes dotations, c'est insuffisant pour faire face à l'augmentation sensible des fluides.

- Section d'investissement

- En diminution au chapitre 21, nous avons les 311 972 € dont je viens de faire état.
- Au chapitre 13, notons la subvention d'investissement, à savoir une subvention de 207 928 € dans le cadre du projet de rénovation de l'école de Calonne.
- 19 700 € du fonds interministériel de prévention de la délinquance.
- Le produit des avances de police au titre des exercices 2017 et 2018 supérieures respectivement de 99 330 € et 75 752 €.
- 45 000 € au titre de la subvention du Département pour la création d'un city stade sur le secteur des Hauts de Liévin.
- Une subvention de l'État 350 000 € pour le groupe scolaire Calonne.
- Au chapitre des dotations, nous percevons 327 500 € au titre de fonds de compensation de la TVA.

En matière d'ajustements de crédits en dépenses d'investissement, il y a lieu d'inscrire :

- 5 000 € au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour l'espace public numérique à l'école La Fontaine ;
- 10 000 € pour l'autorisation de programme de l'Hôtel de ville ;
- 38 437 € pour l'installation de vidéoprojecteurs interactifs ;
- le transfert des crédits du chapitre 21 à l'opération « construction d'un hôtel de police municipal » à hauteur de 557 040,68 € ;
- l'inscription de crédits au chapitre 21 à hauteur de 702 760,32 € pour équilibrer l'investissement.

Cela donne une décision modificative n° 2 équilibrée en recettes et en dépenses de fonctionnement pour l'ensemble du budget général de la commune à 1 738 766 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT pour cette précision qui est d'ailleurs habituelle.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, c'est peut-être une formalité, mais je pense qu'il serait souhaitable, lorsqu'on rédige ce type de décision et que l'on perçoit des subventions de la Région, que l'on précise qu'il s'agit de la Région Hauts-de-France, du Conseil régional des Hauts-de-France, du Conseil départemental du Pas-de-Calais. Je pense que ce sont des élus qui votent des subventions et qu'il ne faut pas percevoir cela comme si c'étaient les services qui attribuaient des subventions.

Ensuite, sur la subvention de 20 000 € qui a été accordée dans le cadre de la fête des 100 ans des accords franco polonais pour la Ville de Liévin, je vous informe que le Conseil régional a voté à l'unanimité une subvention supplémentaire de 10 000 €. Comme elle a été votée il y a un peu plus de trois semaines et qu'elle n'y figure pas, je le dis, cela évite de refaire une décision modificative car, à mon avis, cela va faire l'objet d'une suivante.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, vous venez de dire une partie de ce que j'allais dire.

Effectivement, le Conseil régional des Hauts-de-France par la voix de son président Xavier BERTRAND, qui était d'ailleurs présent le jour de manifestation au stade couvert, nous a informés que cette subvention initialement prévue à 20 000 € serait de 30 000 €. Je signale que mon propre Président au Conseil départemental, Jean-Claude LEROY, vient dans la foulée d'annoncer la même chose et que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, plutôt frileuse au départ, nous a annoncé qu'elle nous faisait don de la mise à disposition du stade couvert. En effet, vous savez que ce stade couvert est payant, ce n'est pas gratuit puisque la Ville de Liévin n'est plus dans le syndicat mixte. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin prendra à sa charge les frais liés à la location de ce stade couvert.

Je précise tout cela parce que je dois dire que, au départ, Monsieur Frédéric TALAGA m'a fait des gros yeux parce qu'il croyait que son budget allait être amputé par cette manifestation des 100 ans. Pour finir, Monsieur TALAGA, nous nous en sortons plus que bien puisque c'est une opération blanche sur le plan budgétaire.

Cela a surtout été une opération extrêmement réussie. En effet, il y avait 1 500 personnes qui, pendant toute une soirée, au-delà de déguster les produits polonais, qu'ils soient liquides ou solides, ont surtout apprécié la culture polonaise dans tous ses états. C'était un moment particulièrement agréable. Il y avait

de l'ambiance, c'était émouvant, sympathique, on sentait que les gens étaient en symbiose, ils étaient contents d'être là, ils venaient de toute la région. Cela a été une opération extrêmement réussie.

Comme quoi Liévin l'entrepreneuse mérite bien son surnom car, si nous n'avions pas été entrepreneurs dans ce domaine, si j'avais suivi la timidité des uns et des autres au départ, nous n'aurions rien eu. À Liévin, comme on est entrepreneur, on y va quand même et, pour finir, on s'aperçoit après que les uns et les autres nous suivent.

Je remercie donc l'ensemble des collectivités territoriales et les élus en particulier, puisque Xavier BERTRAND était présent, les conseillers départementaux ont sans doute dû en toucher deux mots au Président, ce qui fait que, derrière, il y a eu l'ajout de cette subvention et je les en remercie une fois de plus.

De toute façon, il faudra une autre décision modificative puisque je vous informe que même l'État est généreux avec la Ville de Liévin. Quand on connaît les difficultés de l'État et parfois son manque de générosité, l'État est pourtant généreux avec la Ville de Liévin puisque vous pourrez ajouter 200 000 € de subvention. En effet, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Fabien SUDRY, m'a écrit pour m'informer qu'il ajoutait au titre de l'État et de la DPV 200 000 € de subvention pour le groupe scolaire de Calonne, Jean Macé La Fontaine, dont vous savez que les travaux ont démarré. C'est là aussi une très bonne nouvelle pour Liévin. Je pense que, là également, c'est pleinement mérité puisque ce groupe scolaire Jean Macé La Fontaine sera, au-delà de la fierté du quartier de Calonne, un élément de référence. De plus, par les travaux qui y sont faits, on la rouvre complètement sur le quartier. Cela fera également la fierté de la ville de Liévin parce que cela va être une école particulièrement agréable. Je le dis, je voudrais redevenir enfant. Franchement, cette école va être magnifique et je pense qu'elle servira de référence.

Sur cette décision modificative, y a-t-il d'autres observations ? *(Aucune autre).*

Est-elle votée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour la délibération suivante.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP/CP 14.01 - Rénovation de l'Hôtel de ville**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, il s'agit d'augmenter l'autorisation de programme pour l'hôtel de ville de 10 000 €, de la passer de 3 080 000 € à 3 090 000 €.

Je pense qu'il s'agit des soubassements à l'extérieur.

M. LE MAIRE.- C'est cela. Les travaux sont presque finis. C'est la pierre bleue qui est en train d'être posée et qui va finaliser les travaux de l'hôtel de ville, en tout cas pour ce qui est des travaux extérieurs.

Je pense que vous avez vu également qu'est en cours d'aménagement le couloir qui amène vers la salle Lamendin. C'est magnifique.

Nous avons voulu ces travaux parce que, lorsqu'on fête ses noces d'Or, de diamant ou de palissandre, on doit passer par ce couloir qui était obscur, encombré d'une vieille sirène qui ne fonctionnait d'ailleurs plus, d'un radiateur qui pesait une tonne, de différents panneaux qui obstruaient le passage des uns et des autres. C'était d'ailleurs très étrange parce qu'on était dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville qui est magnifique et, ensuite, on passait par ce couloir qui était franchement ragoûtant.

Nous allons donc avoir un lieu digne, qui permettra aux personnes qui fréquentent ces cérémonies d'avoir un lieu extrêmement agréable, qui montrera que la ville de Liévin est particulièrement jolie, agréable et esthétique. Ce qui a été fait est très bien fait. En tout cas, cela me plaît beaucoup.

Pour une partie des travaux – je ne parle pas du sol, mais des portes en chêne –, c'est une fois de plus nos ouvriers qui ont fabriqué tout cela.

Pas de souci sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK, vous avez quatre délibérations sur les marchés publics, la première porte sur le mobilier scolaire.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- Acquisition, livraison et installation de mobilier scolaire pour les besoins de la Ville de Liévin

M. WITCZAK.- Il s'agit de trouver des fournisseurs pour l'achat et le renouvellement de mobiliers scolaires pour la Ville de Liévin.

Le présent marché est décomposé en deux lots : le lot 1 pour l'achat occasionnel de mobilier scolaire pour l'ensemble des écoles de Liévin et le lot 2 pour l'équipement à neuf de classes complètes pour l'ensemble des écoles de Liévin.

La durée du marché est de 12 mois pour l'ensemble des lots à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer au 31 décembre 2020.

Le marché est reconductible de manière expresse trois fois 12 mois pour les lots 1 et 2.

Vous avez les montants sur la délibération.

Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à engager la procédure du marché public.

M. LE MAIRE.- C'est ce marché qui permettra en particulier de pouvoir équiper l'école Jean Macé La Fontaine de nouveaux mobiliers puisque nous allons profiter de l'occasion pour renouveler complètement le matériel scolaire dans cette école qui est refaite à neuf.

Madame CLÉMENT n'est pas là, elle a pris quelques jours de congé, ce qui est normal, elle est un peu fatiguée, elle a géré la rentrée scolaire, ce qui n'est pas toujours simple.

Je vous rappelle que nous avons également pris la décision de doter chaque année le budget du service scolaire d'une ligne particulière pour renouveler année après année l'ensemble du mobilier scolaire de nos groupes scolaires, avec du mobilier neuf, fonctionnel, gai, joyeux, avec des couleurs.

M. LARDEZ.- On anticipe même le goût du jour.

M. LE MAIRE.- Franchement, aujourd'hui, dans certaines classes, il y a du mobilier de toutes les couleurs et surtout de toutes les époques. Nous allons donc renouveler tout cela. Comme il y a 23 groupes scolaires à Liévin, cela ne va pas se faire du jour au lendemain, mais, au fur et à mesure des années, ce mobilier scolaire sera complètement renouvelé et c'est tant mieux.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK, poursuivez.

- Marché public de fournitures, livraison et installation de mobilier - Avenant n° 1 au marché 18A001 - Cession du lot n° 2 « Mobilier des écoles maternelles et élémentaires » au profit de la société Saônoise de Mobiliers

M. WITCZAK.- La Ville de Liévin avait mis en place un marché pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour les années 2018 à 2022. Ce marché avait été alloté en sept lots.

En date du 21 juin 2019, le Tribunal de commerce de Meaux a arrêté la reprise des actifs de l'activité mobilier scolaire (lot n° 2 du marché) de la société Delagrave SAS au profit de la société Saônoise de Mobiliers SAS.

Un projet d'avenant de transfert a donc été préparé entre ces deux sociétés. Cet avenant ne modifie pas l'économie générale du marché et ne dénature pas l'objet du marché.

Monsieur le Maire demande que l'on puisse consentir à la cession du marché.

M. LE MAIRE.- Le nom change simplement.

Sommes-nous d'accord pour que le nom change ? De toute façon, nous n'avons pas le choix. C'est le genre de délibération presque absurde que nous sommes obligés de faire passer en Conseil municipal. C'est la loi.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau**
- **Marché public pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau**

M. WITCZAK.- Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville de Liévin et le CCAS portant sur l'achat et la livraison de fournitures de bureau, il a été décidé de la création d'un groupement de commandes.

Le groupement de commandes, coordonné par la Ville de Liévin, sera chargé de procéder dans le respect des dispositions et des principes énoncés par le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir créer ce groupement de commandes.

M. LE MAIRE.- Cela concerne les deux délibérations puisqu'elles vont ensemble.

Sommes-nous d'accord sur ces deux délibérations ?

(Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Location de quatre camions bennes destinés aux divers services de la Ville de Liévin**

M. MACQUART.- La municipalité a engagé une procédure formalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la location de quatre camions bennes, trois pour le service propreté et un pour le service des espaces verts.

La commission d'appel d'offres a eu lieu mardi dernier. Les établissements COQUIDE ont été retenus pour une somme de 69 000 €.

M. LE MAIRE.- L'économie de marché ne change pas, puisqu'il s'agit de quatre camions, mais nous en avons quatre avant. C'est donc un simple renouvellement de l'existant. Il n'y a pas de besoins supplémentaires.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART toujours, pour la délibération suivante.

- **Marché public de prestations d'entretien des espaces verts sur le territoire de Liévin**

M. MACQUART.- Dans le cadre du renouvellement des prestations d'entretien des espaces verts, la Ville va engager la passation d'un accord-cadre afin d'assister le centre technique municipal dans ses missions de gestion des espaces verts.

Ce marché intégrera une composante sociale. En effet, la Ville souhaite réserver une partie des prestations à des structures de travail adapté ou d'insertion.

La durée du marché pour les trois lots est fixée à 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce marché est décomposé en quatre lots :

- Lot 1 : entretien des espaces verts pour un coût prévisionnel de 100 000 € HT par an.
- Lot 2 : entretien des espaces verts de proximité et des grands espaces pour un coût prévisionnel de 300 000 € HT par an.
- Lot 3 : fauchage des herbes hautes pour un coût prévisionnel de 60 000 HT par an.
- Lot 4 : taille et abattage d'arbres pour un coût prévisionnel de 50 000 € HT par an.

La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert. L'accord-cadre est passé sans montant minimum et sans montant maximum.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Un marché va donc être passé. De grâce, Monsieur le Maire, je ne sais pas comment on peut faire, mais je vais plaider de nouveau pour les lots 1, 2 – peut-être pas le 3 – et 4.

Comment peut-on faire pour que, avec ce marché, on puisse réfléchir sur de la gestion différenciée des espaces verts, c'est-à-dire pour qu'on ne lance pas les tondeuses toujours en même temps sur tout et qu'on laisse peut-être des espaces de respiration pour la biodiversité. De grâce, Monsieur le Maire, il serait bon que la taille des arbres ne soit pas, comme pour nous quand on va chez le coiffeur, une boule à zéro. Il existe aussi de l'élagage doux, même si cela demande effectivement d'avoir des équipes formées à cela. Il y a une interrogation lorsqu'on passe ce type de marché : comment peut-on initier dans la ville de Liévin pour la biodiversité de la gestion différenciée des espaces verts et un élagage doux des arbres, pour qu'on ne traite pas un arbre comme on traite une porte en chêne de la Ville de Liévin ?

C'est une interrogation, je n'ai pas la réponse. Je sais que cela peut être compliqué dans un marché public, mais il y a là matière à réfléchir. C'est en tout cas mon souhait, ce n'est peut-être pas le souhait de tout le monde. Voilà pourquoi je voulais plaider sur cette délibération que, bien sûr, je voterai.

M. LE MAIRE.- Mon cher Daniel, je vais répondre à vos interrogations.

Il se trouve que, il n'y a pas longtemps, j'ai demandé à ma coiffeuse de me couper moins court. Je suivrai également cette recommandation – et je l'ai déjà dit à mes services – pour que, effectivement, la taille des arbres soit moins brutale qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. C'est vrai, je l'ai remarqué, la taille est plus que sévère.

Je peux vous assurer que cela a été dit à Sarah BACHELET. Vous savez que, suite au départ en retraite de Monsieur BETHENCOURT et Monsieur VILET, nous avons une nouvelle directrice du service des espaces verts, elle s'appelle Sarah BACHELET, elle vient de Bruay-la-Buissière. Elle a une technicité tout à fait remarquable.

Sur l'élagage des arbres, nous allons donc faire en sorte que la taille soit moins sévère qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Sur les espaces verts, le fauchage, c'est compliqué. Nous sommes tous sensibles à cela, vous comme moi, Monsieur LUDWIKOWSKI, comme, je le pense, toutes les personnes qui sont ici présentes dans la salle, nous sommes extrêmement attachés à la biodiversité. En même temps, cela ne peut pas être fait partout. Si l'on fait de la gestion différenciée, on laisse les herbes pousser et, bien sûr, il n'y a pas que du gazon qui pousse. Dans ce cas, que nous disent nos concitoyens ? Je vais faire la Une de certains sites Facebook qui vont dire : « le maire s'en fiche, il ne fait rien, il ne se préoccupe de rien ». C'est vrai que la population demande que les espaces soient bien entretenus et donc bien tondu.

Nous sommes en train d'y regarder et nous le faisons parfois. Parfois, on tond les abords sur un certain nombre de mètres et, ensuite, lorsqu'on sait que l'espace est moins visible et moins fréquenté, on laisse l'herbe pousser.

Lorsque c'est possible, nous allons nous orienter vers cela pour essayer d'avoir ces espaces un peu plus diversifiés et avoir cette gestion des espaces différenciée.

Quant à la société en question, c'est nous qui sommes les commanditaires. Nous leur demandons donc de faire ce que nous voulons. Rassurez-vous, ce n'est pas parce qu'ils ont le marché qu'ils font ce qu'ils veulent, ils font ce que la collectivité demande de faire. Qui paye décide, c'est ainsi que les choses fonctionnent. Nous ferons donc attention à cela.

Nous allons donc essayer d'avoir ces petits espaces sous ces conditions que je vous ai précisées. Vous me connaissez bien, je ne vais pas raconter une belle histoire qui ne se ferait pas. Là où nous pouvons le faire et là où la population ne réagit pas en disant que c'est dégoûtant, etc., nous le ferons.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je vais donner un petit conseil qui pourrait nous permettre de ne pas nous « faire allumer » sur Facebook et de ne pas avoir les récriminations de la population. Ce serait de mettre la population riveraine dans le coup sur des zones expérimentales. Nous pourrions leur dire : « le Conseil municipal s'intéresse aux coccinelles, aux papillons et aux abeilles et nous allons donc, de façon expérimentale dans votre quartier, tenter la gestion différenciée des espaces verts ». De cette façon, nous avons la population avec nous et nous pouvons lui expliquer que, le 10 avril, on ne va pas débarquer avec les dix tondeuses autour de leur espace. Du coup, peut-être qu'un jour, ils verront de nouveau des papillons apparaître dans leur environnement et là, Monsieur le Maire, ils ne vous allumeront pas sur Facebook, ils vous remercieront.

En tout cas, merci, Monsieur le Maire, de ce que vous faites pour les papillons, les coccinelles et pour les arbres qui ne seront pas rasés tous les ans.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je reviens sur l'élagage des arbres. Il y a des variétés que l'on peut raccourcir fortement. Je pense aux érables. Par exemple, sur la place Lemoine où il y en a pas mal, les voisins sont très heureux de voir la taille très courte de ces arbres parce qu'ils poussent à une vitesse extraordinaire ; en un an de temps, les branches font un mètre de longueur. Le fait de les raser au plus court ne les rend pas malades pour autant, bien au contraire, cela les fortifie.

Je suis d'accord, il ne faut pas raser tous les arbres mais il existe des variétés que l'on peut raser fortement, ne serait-ce que pour les feuilles. Là aussi, quand on ne taille pas les arbres, il y a des feuilles qui tombent et qui embêtent parfois le monde, mais c'est la nature.

Je me fais témoin des voisins de cette place Lemoine qui sont très heureux de voir les platanes raccourcis chaque année.

M. LE MAIRE.- Monsieur MACQUART.

M. MACQUART.- Il faut savoir que Sarah BACHELET a fait le tour de Liévin. Elle a vu l'état des arbres, le fleurissement, etc. Elle est en train de nous préparer un programme d'élagage, un programme de fleurissement. Laissons-lui le temps de se mettre en place. C'est dans les cordes.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE, effectivement, il ne faut faire une généralité. Il y a différentes espèces d'arbres, de végétaux et les mêmes traitements ne s'appliquent pas aux mêmes végétaux et aux mêmes espèces.

Monsieur MACQUART, vous avez raison. Nous avons la chance d'avoir pu recruter Madame BACHELET, elle est franchement remarquable, elle a une technicité remarquable. Ce n'est d'ailleurs pas simplement moi qui le dis puisque ses collaborateurs mais aussi les gens qui ont déjà eu l'occasion d'avoir affaire à elle, monsieur et madame tout le monde, les Liévinoises et les Liévinois, m'ont tous dit, qu'elle est très bien et qu'elle s'y connaît. Nous allons donc lui laisser le temps de faire tout cela.

Je le dis aussi à Monsieur LUDWIKOWSKI, il y a eu un temps où nous avons fait un inventaire du patrimoine arboré de la ville de Liévin. Nous le referons – je vous l'annonce – et nous reprendrons une délibération pour que nous puissions refaire cet inventaire parce que je pense que c'est nécessaire. Il est vieux, il a été fait il y a plusieurs années. Cela permettra d'ailleurs à Madame BACHELET de pouvoir se reposer sur cet inventaire et de mettre un programme sur ce sujet.

Il faut aussi se replacer dans le contexte de l'époque. Nous n'avions pas toujours les effectifs pour élaguer ce qu'il convenait d'élaguer et entretenir le patrimoine arboré. Forcément, quand vous rasez une tête, on ne va pas chez le coiffeur avant longtemps. Là, c'était un peu la même chose, on ne revoyait pas les élagueurs avant longtemps. Aujourd'hui, il se trouve que, par la réorganisation des services, des moyens qui ont été affectés, les prestataires extérieurs qui interviennent également, nous avons plus le temps de voir les choses et, donc, de pouvoir retourner plus souvent chez le coiffeur. Les arbres de Liévin retourneront donc plus souvent chez le coiffeur plutôt que d'être obligés de subir ce que les conscrits ont connu, la tondeuse et la boule à zéro. Les arbres de Liévin ne connaîtront plus cela. En tout cas, nous y veillerons.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, nous passons à la délibération suivante.

- **Marché public d'achat de végétaux**

M. MACQUART.- Il s'agit du marché public d'achat de végétaux, toujours pour une durée de 48 mois.

Ce marché est constitué de huit lots :

- les bulbes et oignons, pour 30 000 € HT par an,
- les arbres hors sapins coupés, arbustes, plantes de haies et rosiers, pour 30 000 € HT par an,
- des plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes, pour 30 000 € HT par an,
- Des garnitures hors sol, pour un coût prévisionnel de 40 000 € HT par an,
- les sapins de Noël, pour 20 000 € HT par an,
- les graines de prairies fleuries et/ou naturelles, les graines de gazon, pour un coût prévisionnel de 10 000 € HT par an,
- les vivaces et graminées, pour un coût prévisionnel de 10 000 € HT par an,
- des plantes vertes et fleuries, pour un coût prévisionnel de 10 000 € HT par an.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, sur le lot n° 5, s'agissant des sapins de Noël, est-ce que la Ville s'engage à acheter des sapins avec des racines pour pouvoir les replanter une fois les fêtes de Noël terminées ?

M. LE MAIRE.- Non. Ce sont des sapins sans racine. Aujourd'hui, on ne vend plus beaucoup des sapins avec des racines.

Je peux vous dire qu'un sapin avec des racines, c'est bien, mais il faut voir comment cela grandit et, après, cela devient particulièrement compliqué à abattre parce que cela prend un gros volume. De plus, si j'ai bon souvenir cela ne se vend quasiment plus pour les collectivités.

En revanche, nous remettrons comme l'année dernière des bennes pour que l'on puisse collecter les sapins en question et que l'on puisse les transformer en copeaux que les services techniques réutiliseront sur les massifs, pour éviter que les mauvaises herbes poussent.

J'ai été très heureux du fleurissement cette année, j'ai trouvé qu'il était particulièrement joli. On y est habitué aujourd'hui à l'hôtel de ville, c'est magnifique. Les compositions étaient également très belles.

Le long du CD 58, on renforce le fleurissement et ce, pour une raison simple, il y a quand même 28 000 véhicules par jour. Ce sont des gens qui regardent et qui disent : « c'est sympa, la ville de Liévin ». Nous nous devons donc d'offrir à cet endroit une belle vitrine et une belle image de la ville de Liévin.

J'ai été bien content de ce fleurissement. J'espère que vous partagez cet avis et j'espère qu'il le sera encore plus l'année prochaine.

Y a-t-il d'autres observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Marché public d'achat de matériel horticole**

M. MACQUART.- Ce marché porte sur l'achat du matériel horticole, pour la même durée que les marchés précédents.

Ce marché est constitué de cinq lots :

- les terreaux et autres supports de culture, pour 15 000 € HT par an,
- les engrais, amendements et fertilisants, pour 15 000 € HT par an,
- le maintien et la protection physique des végétaux, pour 15 000 € HT par an,
- les petites fournitures horticoles et poteries, pour 15 000 € HT par an,
- les fournitures horticoles pour le fleurissement urbain, pour un coût prévisionnel de 15 000 € HT par an.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Poursuivez, Monsieur MACQUART.

- **Marché public de fournitures de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin**

M. MACQUART.- Ce marché porte sur les denrées alimentaires. Il s'agit de trouver des fournisseurs pour l'achat de produits laitiers et denrées alimentaires dans le cadre des différents besoins des services de la Ville.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot 1 : fourniture de produits laitiers et avicoles, pour un coût prévisionnel estimé à 70 000 € HT par an. L'accord-cadre est passé avec un montant minimum de commande de 10 000 € et sans montant maximum.
- Lot 2 : fourniture de denrées alimentaires, pour un coût prévisionnel estimé à 110 000 € HT par an. L'accord-cadre est passé sans montant minimum de commande et sans montant maximum de commande.

La durée est de 48 mois.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je précise que c'est hors marché CCAS. Vous imaginez bien que, pour le CCAS, c'est un autre type de marché, puisque le CCAS organise la restauration scolaire, le portage de repas à domicile, ainsi que les repas de la résidence autonomie Maurice Mathieu.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Dans cet accord-cadre sur les produits alimentaires, si le code des marchés publics le permet, j'aurais souhaité que l'on prenne en compte la question des circuits courts, pour que les produits laitiers avicoles et alimentaires puissent provenir de proximité et qu'on n'aille pas chercher le lait je ne sais où. Je ne sais pas si c'est une possibilité, je pose juste la question.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre sur le sujet du circuit court et des produits bio. Ce marché-là n'a aucun intérêt, c'est un marché presque ridicule comparativement à celui du CCAS.

En revanche, sur celui du CCAS, le chef, Olivier RIDON – et je lui dis bravo –, a réussi à convaincre un fournisseur spécialisé dans les produits bio. En fait, la restauration collective a mauvaise presse auprès de ces fournisseurs, ils n'ont pas tendance à vouloir livrer les restaurations collectives. Il a réussi à les convaincre, il les a fait venir dans sa cuisine, il a expliqué comment il faisait cuire ces choses et ils ont accepté de répondre.

Je rappelle que la volonté est d'orienter de plus en plus la restauration scolaire vers la fabrication à partir de produits bio. Je le dis en toute transparence, j'exclus la viande parce que, là, c'est quasiment trois fois le prix des viandes normales. Par contre, sur les viandes, on a utilisé les labels. Les viandes bio sont hors de prix, cela ferait grimper la facture et je pense surtout qu'il n'est pas forcément utile d'avoir une viande bio. Je pense qu'une viande label rouge est largement aussi bien.

Concernant les circuits courts, nous pourrions vous donner la liste de celles et ceux qui fournissent le CCAS, Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous serez surpris, nous sommes quasiment à 90 % sur des sociétés qui sont localisées à 35 km au maximum. Nous avons donc réussi à suivre cette règle des circuits courts. Ce n'est pas une règle parce que, normalement, ce n'est pas autorisé, mais la manière de rédiger les choses fait en sorte que nous sommes sur du circuit court de fait sans être obligé de l'inscrire. De par la loi, il n'est pas autorisé de l'inscrire, mais, de par la rédaction du cahier des charges, cette problématique a été intégrée. Cela nous permet de dire que, à plus de 90 %, ce sont des fournisseurs situés à moins de 35 km.

Si vous voulez, Monsieur LUDWIKOWSKI – car, ici, c'est la transparence la plus complète –, vous voyez Madame CHEVALIER qui pourra vous donner la liste complète de tous les fournisseurs.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Sur la viande, nous n'allons pas entamer le débat ici...

M. LE MAIRE.- Non, parce que je n'y connais rien. Je ne fais que répéter ce que les spécialistes me disent.

M. LUDWIKOWSKI.- J'entends bien que le prix de la viande bio est exorbitant. Cela dit, il faut se poser la question de l'utilité de proposer aux élèves un plat sans viande tous les jours. Certaines communes le font.

M. LE MAIRE.- Il y a déjà un jour de la semaine avec un plat sans viande.

J'y suis d'ailleurs passé il n'y a pas longtemps, j'ai vu les enfants à qui j'ai demandé ce qu'ils allaient manger. Je pensais qu'il allait y avoir de la viande. Non, tout était à base de végétaux, de légumes, il y avait une soupe, mais il n'y avait pas de viande. Une fois dans la semaine, il y a déjà un repas sans viande.

M. LUDWIKOWSKI.- Cela peut faire sourire, mais c'est important.

Il paraît que le poids carbone de quelqu'un qui ne mange pas de viande mais qui roule en SUV serait moins important que le poids carbone d'une personne qui roule en citadine mais qui mange de la viande.

M. LE MAIRE.- Quel est le poids carbone d'une personne qui fait du vélo et qui mange de la viande ?

M. LUDWIKOWSKI.- Je n'ai pas la réponse, Monsieur le Maire. Vous me mettez au défi de la trouver.

M. LE MAIRE.- En tout cas, cela fait partie des choses que nous avons déjà intégrées.

Je trouve d'ailleurs que, plutôt que de laisser le choix, c'est mieux que, une fois dans la semaine, il n'y ait pas de viande. C'est comme cela pour tout le monde. S'il y avait le choix, certains ne s'orienteraient peut-être jamais vers les légumes. De temps en temps, c'est bien d'imposer les choses.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Pour répondre techniquement à Monsieur LUDWIKOWSKI, ce ne sont pas précisément des circuits courts. Un circuit court est un circuit dans lequel il n'y a qu'un intermédiaire. On peut donc avoir un circuit court avec un produit qui vient de loin. Là, il s'agit bien de l'utilisation de produits locaux, produits à proximité.

J'indique également qu'il existe des moyens dans les marchés publics de favoriser les produits proches.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette précision, Monsieur DARRAS.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour les trois délibérations suivantes.

- **Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2^e tranche 93 logements - Avenant n° 4 au lot n° 1 Voirie et assainissement**
- **Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2^e tranche 93 logements - Avenant n° 3 au lot n° 3 Aménagement paysager**
- **Aménagement du secteur dit « Fossé à sec » 2^e tranche 93 logements - Avenant n° 3 au lot n° 2 Réseaux divers**

M. MACQUART.- Il s'agit d'avenants concernant l'aménagement du secteur du Fossé à Sec, deuxième tranche de 93 logements.

Compte tenu d'un arrêt prolongé des travaux d'aménagement, il a été constaté, lors de la reprise de ces travaux, la nécessité d'engager des réparations importantes sur les ouvrages déjà réalisés suite à de nombreuses dégradations commises sur le secteur d'aménagement.

- Avenant n° 4 au lot n° 1, dont le titulaire était la société Sotraix. Le montant reprenant le marché initial et les trois avenants était de 1 442 740 €. Le montant de l'avenant n° 4 est de moins 188 €, ce qui amène le montant avec les quatre avenants à un 1 442 251 €.
- Avenant n° 3 au lot n° 3, dont le titulaire est la société ID VERDE. Le montant initial avec les deux avenants était de 298 274 €. Le montant de l'avenant étant à moins 0,32 €, le montant avec les droits avenants arrive à 298 274 €, c'est-à-dire le même prix.
- Avenant n° 3 au lot n° 2, aménagement paysager dont est titulaire la société Eiffage Energie. Le montant initial avec les deux avenants était de 527 381 €. Le montant de l'avenant n° 3 est de 37 192 €, ce qui mène à un montant total avec les trois avenants de 490 188 €.

Il est donc demandé d'approuver ces quatre avenants.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Il y a un transfert de maîtrise d'ouvrage de Territoires 62 à la Ville et on découvre que, à travers des dégradations faites sur l'aménagement qui avait été fait, cela nous coûte quand même 400 000 € et quelques. Cela pose la question du coût du transfert et de ce que peut faire l'aménageur pour sécuriser ce qu'il entreprend. Cela me pose question.

M. LE MAIRE.- Je vous ai apporté la réponse tout à l'heure. Cette CPA était à l'époque sous maîtrise de Territoires 62. Vous savez bien que, pendant longtemps, cela a traîné et cela n'a pas été commercialisé. Pendant cette période de latence, des dégradations ont été faites. Nous avons fait le choix de récupérer cette CPA et de l'assumer nous-mêmes. Nous avons bien fait puisque, aujourd'hui, tout est construit. Il ne reste plus qu'une tranche.

J'ai d'ailleurs dit que, lorsque nous l'engagerons, il faut que les choses soient réalisées parce qu'il faut faire en sorte que ceux et celles qui arrivent là arrivent dans un secteur où on peut déjà construire sa maison. Lorsque les premières maisons ont été construites à cet endroit, il n'y avait rien, il n'y avait pas de trottoir, la route était succincte, il n'y avait pas d'éclairage, etc. Nous allons donc faire en sorte que les choses soient faites dans l'ordre.

Il faut surtout faire en sorte que, lorsque c'est fait, on commercialise tout de suite derrière et que les maisons arrivent les unes après les autres pour éviter ces phases de dégradation.

C'est le fruit de l'histoire, Monsieur LUDWIKOWSKI.

De quand date cette délibération lorsque nous avons repris la CPA, Monsieur KUZNIAK ?

M. KUZNIAK.- 2016.

M. LE MAIRE.- Il y a effectivement eu des dégradations. Vous le saviez très bien, nous l'avions même dit ici. Nombre d'armoires étaient dégradées, parfois certaines bordures, etc. Il a fallu reprendre cela et c'est tout à fait normal, il est logique que les gens qui habitent désormais à cet endroit aient un environnement soigné et de qualité. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Il y a effectivement des dépenses, Monsieur LUDWIKOWSKI, mais il y a aussi des recettes. Pour chaque terrain qui est vendu, c'est 50 000 €, 60 000 €, 80 000 € qui rentrent dans les caisses de la commune.

Ai-je répondu à votre question, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

M. LUDWIKOWSKI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

(Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR, pour un avenant au marché d'assurance-automobile. Il y a un peu plus d'accidents.

- **Avenant au marché d'assurances n° 17A009 - Lot n° 3 - Automobile et risques annexes**

Mme HAAR.- Comme il y a un peu plus d'accidents, il faut valider un avenant au marché d'assurances.

Il faut rappeler aux membres de l'assemblée qu'un marché a été conclu entre la Ville de Liévin, le CCAS et la SMACL assurances pour une durée de neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre du marché d'assurances lot 3 « automobile et risques annexes » en groupement de commandes.

Considérant l'augmentation significative de la sinistralité automobile en 2018 et 2019 menant à une hausse de cotisation en 2020, la SMACL assurances se voit dans l'obligation de procéder à une modification du contrat à sa prochaine échéance et propose un avenant d'ajustement contractuel comme suit : le maintien de la cotisation annuelle (hors indexation contractuelle SRA « sécurité et réparations automobiles » 2020 et modification du parc automobile) et l'application des franchises suivantes pour les garanties « dommages tous accidents, vol et incendie » pour les seuls véhicules de moins de 3,5 tonnes, donc 650 € contre 450 € au contrat initial.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

(Arrivée de Madame BELVA)

M. LE MAIRE.- Il y a eu un peu plus d'accidents qu'auparavant. Rappel a été fait à l'ensemble des directeurs et chefs de service qu'il faut prendre soin des véhicules et faire attention. Je pense qu'il y a aussi un manque de vigilance. On m'a relaté certaines situations qui, si on fait juste un peu attention, ne devraient pas se produire, comme le fait reculer par mégarde alors qu'il y a un poteau derrière. Il faut donc un peu plus d'attention et de vigilance. Je le dis toujours, quand on emprunte un véhicule de la Ville, c'est comme si on conduisait son véhicule, il faut y prêter autant d'attention. Ce rappel a donc été fait à l'ensemble du personnel communal et j'espère que nous n'aurons plus à voter cet avenant l'année prochaine.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Monsieur JACKOWSKI, parlez-nous de la piscine.

- **Liévin - Restructuration du centre aquatique Nauticaa - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse+ et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux**

M. JACKOWSKI.- Nous allons parler de la restructuration du centre nautique Nauticaa.

Le projet de restructuration comprend notamment les éléments suivants :

- une réhabilitation de l'existant et la mise aux normes de l'équipement ;
- la création d'une extension comprenant – cela va être le gros changement – la reprogrammation de l'accueil, l'agrandissement des vestiaires grand public, l'ajout d'un bassin d'apprentissage de 15 mètres sur 25 mètres, l'ajout d'un bassin d'activités, un pentagliss et une plaine de jeux aquatiques appelée « Splash pad ».

L'ensemble des surfaces utiles représente 7 200 m².

La durée du marché est de 42 mois.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 9,2 M€ HT. Le coût global de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 242 000 € HT.

Les procédures utilisées seront définies dans le cadre du concours et dans le cadre des travaux suivant la procédure indiquée.

Les crédits nécessaires seront prévus aux BP 2020, 2121, 2122 et 2023.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je pense que c'est un bon projet. Il y a juste un sujet sur la forme.

Je fais peut-être une fixette sur ma personne, mais tant pis, je le dis puisque je le pense. J'ai lu hier dans la presse régionale qu'un chef de pôle de la Ville nous parlait de cette extension au travers de « savoir nager » et je me suis étonné que l'on donne des informations à la presse avant qu'il y ait débat en Conseil

municipal. C'est juste cette affaire qui m'a un peu surpris. Par conséquent, je vous le dis puisque je l'ai pensé.

Par contre, au travers de l'article, je n'ai rien compris de ce qu'il en est du coût pour la Ville et des subventions données notamment au travers de la Communauté d'agglomération.

Cette lecture du journal régional m'a un peu perturbé, mais je vais m'en remettre en sortant d'ici.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI, nous en avons déjà parlé ici et le programme a déjà été largement présenté ici. Monsieur TALAGA, qui fait très attention à cela et qui est très respectueux des prérogatives du Conseil municipal de Liévin, n'a pas dit des choses qui n'ont pas déjà été présentées ici.

S'agissant des subventions, nous aurons des subventions de la CALL dans le cadre du plan piscine, tout cela a été bien identifié par une délibération prise par la CALL. 3,8 M€ de subventions sont donc attendus de la CALL en fonction des critères qui ont été édictés par elle. Nous aurons 500 000 € de la part du Conseil départemental – peut-être un peu plus – au titre de l'apprentissage et de ce qu'on appelle le savoir nager, puisque c'est une priorité du Conseil départemental de faire en sorte que l'on puisse nager, notamment pour les collégiens puisque les collégiens ont des cours de piscine et ils viendront forcément au centre Nauticaa. La Région va nous apporter 1 M€, mais je pense qu'elle nous apportera plus, au titre du projet Troisième Révolution Industrielle et de la rénovation lourde de notre équipement nautique.

Mesdames, Messieurs, je vais vous dire une chose, la délibération qui est prise ici sur les travaux entrepris à Nauticaa est une délibération vertueuse.

Je rappelle que notre centre nautique a le même âge que celui de Lens qui va être démolit, ils ont été faits à la même époque. Pour autant, aujourd'hui, notre centre nautique bat tous les records de fréquentation puisque nous sommes à 375 000 visiteurs dans cette piscine. C'est une piscine familiale, ludique. En effet, durant toutes ces années, mon prédécesseur avait eu la bonne idée – parce qu'il avait vu cela ailleurs – de se dire qu'un équipement doit s'entretenir, cela s'agrandit, on y ajoute des choses. Il avait en particulier fait le choix du ludique, du loisir et il a eu raison. En effet, selon une étude faite par un cabinet missionné par la Communauté d'agglomération (D2X), si un centre nautique se porte bien, c'est celui de Liévin, ce qui veut dire que, pour tout ce qui a été entrepris et décidé et parfois par vous-mêmes si vous étiez déjà dans le Conseil municipal présidé par Jean-Pierre KUCHEIDA, vous avez eu raison de prendre ces décisions. Cela veut dire qu'il faut moderniser en permanence rénover, agrandir, développer, moderniser, apporter des activités nouvelles à un tel équipement si on veut rester en haut du tableau ; sinon, petit à petit, il périclité et, au bout d'un moment, on est obligé de le démolir.

Deuxièmement, cette étude nous montre que le coût par baigneur est de plus de 10 € à Avion, de 8 € à Billy-Montigny, il était de 4,50 € à Lens avant que l'on ne ferme cet équipement, il est de 2,60 € à Harnes. À Liévin, il est de 1,90 €.

La délibération que nous prenons aujourd'hui, mes chers collègues, c'est pour faire en sorte que, là également, notre équipement continue de vivre, de se développer, d'être tout en haut, ne périclité pas et que, pour la collectivité, il coûte aussi moins cher. Quand il y a beaucoup de fréquentation, cela coûte beaucoup moins cher parce qu'il y a beaucoup de baigneurs.

Je pense donc que nous avons raison de faire cela, parce que d'autres nous ont montré qu'il fallait suivre cette voie. Je pense donc que c'est une sage décision, Monsieur JACKOWSKI, que cette délibération que vous nous présentez.

M. JACKOWSKI.- Je voulais ajouter une chose. Même si une piscine va s'ouvrir à Lens, les deux centres nautiques seront complémentaires. Lens sera plutôt axé sur la natation et Liévin sur l'aspect ludique, l'aspect familial, un centre nautique où les familles viendront, les papys, les mamies, les papas, les mamans avec les enfants. On présentera une diversification d'activités pour tout le monde.

M. LE MAIRE.- J'avais oublié cet aspect. Vous avez raison, Monsieur JACKOWSKI, de le rappeler.

Je crois que celui qui a écrit l'article n'a pas tout compris – je vois le journaliste de La Voix du Nord, mais ce n'est pas lui. Je précise, et c'est important de le préciser car des procès pourraient être faits aux élus, que tout cela a été fait en étroite concertation, dialogue et complémentarité entre nos deux villes.

Comme le dit Monsieur JACKOWSKI, Liévin est d'abord une piscine ludique et aussi une piscine d'apprentissage, c'est pourquoi il y aura ce bassin supplémentaire et cette plaine de jeux au nom anglais, qui n'est en fait qu'une petite surface d'eau qui permet de lutter dès le plus jeune âge contre l'aquaphobie. Si un enfant attrape la peur de l'eau, c'est fini, c'est compliqué de lui apprendre à nager, il a peur de l'eau à tout jamais. Il y a donc ces deux équipements qui ont des vocations un peu pédagogiques. Pour le reste, on renforce l'offre loisirs.

À Lens, c'est d'abord une piscine sportive. D'ailleurs, s'il y a une telle subvention de la Région des Hauts-de-France, c'est parce que c'est une piscine olympique avec une fosse de plongée. Cela va permettre de nous soulager sur certains créneaux, les créneaux des clubs sportifs. Chez nous, c'est compliqué parce que, pour chaque ligne d'eau réservée à des clubs sportifs, c'est autant de temps qui ne peut pas être consacré pour le loisir, ce qui est un peu gênant. La piscine de Lens va pouvoir nous alléger de tout cela et répondre à des demandes supplémentaires. Je pense par exemple au club de triathlon qui a atteint un tel niveau qu'il est aujourd'hui numéro 3 en France pour les hommes et les femmes montent en première division ; ils vont avoir besoin de créneaux supplémentaires. Je pense que, si on est un peu intelligent à Liévin comme à Lens – et je pense que nous le sommes –, nous trouverons un arrangement pour qu'ils puissent trouver des créneaux supplémentaires à Lens et accroître leurs heures d'entraînement.

Je le dis ici à celui qui a écrit l'article, je pense qu'il n'a pas tout compris. Tout cela se fait en étroite concertation et complémentarité entre nos deux villes et certainement pas en concurrence. Dans les premières discussions que j'ai eues avec Sylvain ROBERT, cela a tout de suite été précisé.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Nous allons nous abstenir sur la délibération.

M. LE MAIRE.- Les autres sont-ils favorables ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Ensemble et Monsieur FRUCHART ; Les Patriotes s'étant abstenus, soit quatre abstentions.)

Je vous remercie.

Madame BELLOUNI.

- **Constitution d'un groupement de commandes pur lutte intégrée contre les rats et les nuisibles**

Mme BELLOUNI.- Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville de Liévin et le CCAS portant sur la lutte intégrée contre les rats et les nuisibles, il a été décidé la création d'un groupement de commandes.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Je peux vous dire qu'il va nous être utile parce que nous avons de plus en plus de demandes de gens qui nous disent qu'il y a des rats et des souris. Ce marché est donc de plus en plus utilisé.

Je m'interroge d'ailleurs de savoir pourquoi il y a aujourd'hui une telle prolifération. On me dit que c'est dans toutes les villes.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est le climat.

M. LE MAIRE.- C'est possible, je ne sais pas. En tout cas, j'observe qu'il y a de plus en plus de demandes de ce type.

Sommes-nous d'accord pour ce groupement de commandes ?

(Délibération adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la délibération suivante.

- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la cité des Genettes**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé, après avis de la commission d'appel d'offres, d'attribuer à la société Verdi Conseil Nord de France la prestation de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation des espaces publics sur le quartier des Genettes.

La cité des Genettes, qui compte 162 logements, est gérée par la SIA, Société immobilière de l'Artois, et c'est la première cité minière liévineuse inscrite à l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier). Or, vous avez souhaité, Monsieur le Maire, que, en même temps que le bailleur rénove les logements, la Ville intervienne sur les espaces publics de manière à ce que ces cités soient rénovées en totalité. D'où cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est indispensable. C'est comme pour le BHNS. Lorsque je vous ai proposé les délibérations sur le centre-ville de Liévin à l'occasion du passage du BHNS, je vous ai dit qu'il serait quand même dommage de tout ouvrir pour ne pas enterrer, refaire les réseaux, les trottoirs ou les routes. Quand on voit le travail qui a été réalisé, je pense que nous avons eu raison. C'est pareil pour les cités minières. Nous allons avoir des maisons superbes – avec 80 000 € par logement, je peux vous dire que les maisons vont être particulièrement agréables, de même que les extérieurs de ces maisons puisque les clôtures et les façades vont être refaites par Maisons & Cités ou la SIA –, il aurait été dommage que les espaces publics ne le soient pas, surtout quand on voit certains de ces espaces publics dégradés dans ces cités. La cité des Genettes fait partie de ces cités où les espaces publics sont particulièrement dégradés.

Cela dit, le coût estimatif des travaux est d'un peu plus de 3 M€. Si nous n'avions que la cité des Genettes, cela irait encore, mais sachez que, jusqu'en 2028 – puisque l'ERBM se termine en 2028 –, nous avons 13 ou 14 cités à réaliser. Nous avons calculé, c'est entre 60 M€ et 80 M€ si nous intervenons de la même manière sur l'ensemble des cités. Cela va être compliqué. Pour autant, il va falloir le faire au maximum. Il y a certaines cités où il y aura moins de travaux à faire, je pense en particulier à celles où tout a déjà été enterré au titre du GIRZOM ; là, il n'y aura a priori que les trottoirs, parfois les routes, le traitement paysager.

Je vous le dis, Monsieur LUDWIKOWSKI, dans ces cités-là, nous serons sans doute amenés à de nombreuses reprises à devoir abattre des arbres. En effet, les essences qui ont été choisies à ce moment-là font que l'on a des racines qui s'étalent. Du coup, tous les trottoirs se soulèvent, la route elle-même se soulève parfois. Il faudra donc passer par des opérations d'abattage et de replantation d'arbres avec un système racinaire qui plonge et qui ne s'étale pas.

Je pense qu'il faut le faire parce qu'il serait dommage de passer à côté de cette occasion. Vous n'aurez pas deux fois l'ERBM.

C'est pourquoi j'ai sollicité dernièrement au conseil communautaire de la CALL le Président Xavier BERTRAND pour lui faire remarquer que, maintenant que nous savons à peu près combien tout cela va coûter pour les communes – tout le monde n'est pas Liévin, tout le monde n'est pas en bonne santé financière comme nous, et, même en étant en bonne santé financière comme nous le sommes, nous ne pourrions pas sortir 60 M€ à 80 M€ comme cela –, il faut à tout prix que les grandes collectivités territoriales et l'État viennent au secours des communes pour nous aider à traiter les espaces publics. Je ne vais pas dire qu'il faut créer une sorte de GIRZOM bis, mais presque.

Il faut que la Région renforce son aide. Xavier BERTRAND s'est engagé là-dessus en particulier en mobilisant davantage des fonds européens qui ne sont pas utilisés – ce qui est quand même bien dommage – pour venir en aide aux collectivités et aux communes à cette occasion-là.

Le Département du Pas-de-Calais a créé un fonds bassin minier, mais il faut qu'il soit renforcé – j'aurai l'occasion d'en reparler au Président LEROY. Il faut à tout prix que l'enveloppe financière soit abondée. Pour l'instant, elle n'est pas utilisée, cela va, mais, avec les opérations qui s'engagent, elle va être utilisée.

Il faut aussi que l'État vienne au secours des communes car, sinon, on ne pourra pas tous s'en sortir.

En tout cas, je pense qu'il serait vraiment dommage de voir le patrimoine bâti être traité et les espaces publics ne pas l'être. Ce serait une occasion ratée et nous ferions le travail à moitié. Je vous propose de ne

pas faire le travail à moitié et, sur la cité des Genettes qui est la première opération ERBM sur Liévin, je vous propose d'être exemplaire.

J'ai d'ailleurs été saisi d'un courrier de Monsieur NEVEÛ qui me dit qu'il serait bien que cette démarche de la Ville de Liévin puisse être suivie par chacun et qu'une sorte de groupe de techniciens puisse suivre ces questions, en demandant aussi mon appui au titre du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Je vous propose donc de faire ce travail si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Madame DUTHOIT.

Mme DUTHOIT.- Est-ce que cela veut dire que les arbres, qui ont été élagués exagérément il y a plusieurs années dans la rue principale des Genettes, vont être rasés ?

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui parce que nous ne connaissons pas l'état sanitaire et autres de ces arbres. Cela fait partie des objectifs de cette étude qui va nous dire ce que nous pouvons garder et ne pas garder, ce qu'il faut réaménager.

Je souhaite que, dans ces cités minières, il y ait un traitement paysager. Franchement, une cité minière sans arbre, sans espace, mais uniquement minérale, c'est un peu triste. Avant, ces cités minières étaient arborées, il y avait des végétaux. Je souhaite que l'on y retrouve du vert.

Là, je ne vais pas dire qu'il faut suivre PORTZAMPARC et Michel DESVIGNE, mais il faut que l'on retrouve l'archipel vert dans nos cités. Verdi va aussi beaucoup travailler sur le traitement paysager de nos cités minières. Il faut que l'on retrouve de la verdure dans nos cités, c'est indispensable.

Je rappelle d'ailleurs – puisque vous parliez de réchauffement climatique, Monsieur LUDWIKOWSKI – que les arbres participent à faire baisser la température dans les rues et les espaces. Raison de plus de le faire.

Sommes-nous d'accord sur cette stratégie ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Marché public pour la fourniture de services de communications électroniques**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, il s'agit de renouveler le marché de téléphonie fixe et mobile des services municipaux et du CCAS.

Le marché sera d'une durée de deux ans, reconductible de manière expresse une fois deux ans.

Il se composera de deux lots :

- le lot 1, qui comprend la téléphonie fixe et mobile, pour un montant prévisionnel de 80 000 €, avec un minimum de 100 000 € et un maximum de 300 000 € ;
- le lot 2, qui concerne l'accès internet et les réseaux IP, pour un montant prévisionnel de 55 000 €, avec un minimum de 50 000 € et un maximum de 200 000 €.

Les crédits ont été prévus au budget primitif.

La procédure sera l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine bâti**

M. MACQUART.- Il est décidé la création d'un groupement de commandes nécessité par un besoin commun entre la Ville de Liévin et le CCAS et portant sur des travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine bâti.

Une convention constitutive en définira les modalités de fonctionnement. La Ville de Liévin sera la coordinatrice des opérations concernant le choix des opérateurs économiques, la signature et la notification des marchés publics. La commission MAPA sera compétente dans le cadre de la passation du marché public. Après notification, chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Liévin : aménagement du secteur dit de « La Tranchée de Calonne » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC)**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour mémoire, la Ville a confié à la SEM Adevia, aujourd'hui Territoires 62, l'aménagement de la ZAC La Tranchée de Calonne. Je vous rappelle que le programme consiste en la construction d'environ 800 logements, avec une voirie centrale de desserte, des voies secondaires et des espaces verts.

Cette opération se fera bien entendu dans la durée et, à ce titre, Territoires 62 présente chaque année un bilan d'activités et un bilan financier.

Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu qui est joint à la délibération, de nombreuses opérations ont eu lieu au cours de l'année : des négociations, des engagements de procédure de résiliation de baux, des rétrocessions des espaces publics.

Le compte rendu financier a été adressé par l'aménageur à la Ville. Aucune participation communale ne sera sollicitée au titre de l'année 2019.

Il vous est proposé d'approuver ce compte rendu.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera une observation pour cette délibération et celle qui va suivre, une observation générale sur les zones d'aménagement concerté et un regret.

Ces deux zones d'aménagement concerté sont déjà parties depuis un certain temps. Ce qui me désespère aujourd'hui, qui ne me désespérait pas hier puisque j'en ai voté quelques-unes, c'est que l'on va aller grignoter de l'espace agricole ou naturel pour l'aménagement de la ville et notamment l'agrandissement de la ville.

Je me pose la question. Existe-t-il d'autres aménagements possibles dans la ville sans qu'on aille grignoter les espaces agricoles actuels et naturels ? Je n'ai pas la réponse, mais je vous dis que cela me désespère.

Je vais voter ces deux délibérations, mais je voulais simplement attirer l'attention de l'ensemble des collègues sur les politiques d'aménagement que l'on met en place et qui sont a contrario de tout ce qui se dit ou de ce que l'on tenterait de faire non seulement pour – et je le redis ici avec force – la préservation de la biodiversité mais aussi, à une toute petite échelle, la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, lorsque vous faites de l'aménagement de la ville avec notamment des espaces minéraux, vous contribuez, certes à une toute petite échelle – ce n'est pas nous qui allons stopper les problèmes du climat à notre niveau –, à cette politique humaine qui se met en place dans notre hémisphère nord et plus particulièrement en Europe et dans notre pays. C'est juste une interrogation.

Si, demain, j'avais un projet de zone d'aménagement concerté pour loger les gens sur du terrain naturel ou du terrain agricole, j'irais regarder à deux fois et, à mon avis, je ne voterais pas la délibération.

J'entends bien que ce sont des politiques qui ont été prises à une époque où l'on mettait en parallèle agrandissement de la ville, maintien de la population – puisque c'est mis dans le compte rendu annuel d'activités (CRAC) du concessionnaire –, je ne sais pas s'il y a d'autres façons de le faire mais, si une délibération était présentée à l'avenir, je ne pourrais pas la voter.

Voilà ce que j'avais à dire à propos de ces deux comptes rendus d'activités du concessionnaire sur ces deux projets.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Votre préoccupation est la nôtre, Monsieur LUDWIKOWSKI, et, je pense, à nous tous. La question de la préservation du foncier agricole est une question importante qui a été reconnue comme telle dans le schéma régional d'aménagement du territoire, dans le schéma de cohérence territoriale qui est actuellement en discussion au sein des Agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Cela dit, je pense que cette préoccupation ne doit pas être posée à l'échelon de la commune, elle doit l'être dans un territoire plus vaste.

Liévin est une ville centre, comme Lens, au centre d'une agglomération et même, je crois, d'une métropole en devenir. Par conséquent, au contraire, il faut renforcer les centralités de Lens et de Liévin et le renforcement de la centralité permet justement de préserver les terres agricoles qui s'étendent librement dans les zones périphériques.

Cette préoccupation est juste, elle est fondée, mais elle ne se pose pas à l'échelle d'une ville.

Ce que nous pouvons faire à l'échelle d'une ville, nous le faisons. Je vais présenter une délibération sur la révision du PLU où l'on transforme une zone à urbaniser en zone agricole. Chaque fois que des possibilités seront ouvertes, comme sur l'aménagement de la zone industrielle des Alouettes, nous regagnerons des petites parcelles. Nous faisons ce que nous pouvons à l'échelle de la ville, mais en gardant à l'esprit que Liévin est le cœur d'une centralité et que cela pose la question de la répartition de l'effort entre la ville centre et la périphérie. Je pense que, en l'occurrence, l'effort de la ville centre est de se densifier pour maintenir libres des espaces agricoles dans la périphérie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Je souscris complètement à ce qui a été dit par Monsieur DARRAS. Ces choses-là ne se voient pas à l'échelle d'une ville, elles se voient à l'échelle d'un territoire, voire même à l'échelle de la région puisqu'il est vrai que la Région des Hauts-de-France est engagée en particulier dans la révision de son SRADDET et ces observations-là sont faites.

Il y a plusieurs choses.

Ces choses-là sont d'évidence, mais ce n'est pas la Ville de Liévin qui va les régler et c'est vrai que nous sommes une ville centre. Lens-Liévin, c'est la centralité de ce territoire. Quand je vois se réaliser et se multiplier des tas de lotissements sur les villes périphériques sur des terres agricoles ou des zones naturelles, c'est effectivement au détriment des zones agricoles, au détriment des zones naturelles, c'est aussi parfois au détriment des populations qui s'aperçoivent qu'il peut être compliqué de devoir prendre tous les jours sa voiture, cela coûte cher, cela pollue, cela prend du temps, ce n'est pas pratique. Je pense donc qu'il est

au contraire important de redonner de la vitalité et de la force aux villes centres et nous sommes au cœur de cette centralité.

Deuxièmement, ce sont des opérations qui sont lancées depuis belle lurette. Monsieur LUDWIKOWSKI, vous l'avez dit, et je vous remercie d'avoir eu cette franchise, nous avons voté ces délibérations. Aujourd'hui, nous arrivons à la phase de concrétisation puisque les achats fonciers sont faits en très grande partie et, maintenant, il faut réaliser.

C'est vrai sur La Belle Femme, c'est vrai sur La Tranchée de Calonne. C'est vrai aussi sur La Sablière puisque les choses sont faites sur le sud. C'était vrai aussi sur la zone industrielle des Alouettes où il y a une extension. Les choses se réalisent aujourd'hui.

Je vous rejoins, nous serons extrêmement attentifs sur les opérations nouvelles pour que nous soyons plutôt dans la préservation de ces zones agricoles restantes – elles sont peu nombreuses –, dans la préservation des espaces naturels qui sont beaucoup plus nombreux à Liévin. Quand vous regardez bien la ville de Liévin, les zones d'espaces naturels sont particulièrement importantes comparativement à bien d'autres villes qui sont, elles aussi, au cœur de cette centralité. Nous y veillerons tout particulièrement, je m'y engage. À chaque fois que nous le pourrons, parce que c'est aussi la spécificité de Liévin, il faudra le faire.

La force de la ville de Liévin, j'en suis intimement persuadé, c'est son cadre de vie qui n'a son pareil nulle part ailleurs. C'est une ville qui est vallonnée, contrairement à beaucoup d'autres villes du bassin minier, il y a de la topographie et cela donne des points de vue tout à fait remarquables. Les espaces naturels sont nombreux et on ne les trouve pas forcément partout ailleurs. Je pense qu'il faut préserver à tout prix cette qualité du cadre de vie parce que c'est ce qui fait le succès de la ville de Liévin et ce qui fera sans doute demain encore plus le succès de notre ville. Je peux vous dire, comme l'a dit Monsieur DARRAS, que nous serons extrêmement attentifs à tout cela.

Il se trouve que l'on va engager la révision de notre plan local d'urbanisme. Vous aurez l'occasion, vous-même, Monsieur LUDWIKOWSKI, de constater que ce que je dis aujourd'hui va se vérifier dans les prescriptions du PLU.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je ne partage pas vos analyses, mais cela mériterait que nous échangions sur ce sujet. Je n'ai peut-être pas la vérité, mais j'ai la modestie de le penser.

Sur cette histoire de centralité et la démonstration qui a été faite que ce n'est pas à notre niveau d'intervenir, mais à un niveau plus large – l'Agglomération, voire la Région et son schéma régional –, j'entends tout cela mais je suis persuadé, et je ne désespère pas de vous convaincre, que c'est aussi au niveau municipal que l'on peut associer l'atout de la centralité d'une ville et l'arrêt du grignotage des terres agricoles.

Jérôme DARRAS, vous parlez de centralité, mais, justement, la centralité de la ville n'a de sens que si on densifie son centre et si on ne va pas à la périphérie de la ville pour urbaniser ou aménager.

Je prends l'agglomération et sa zone des Alouettes qui est en grande partie sur le territoire municipal. Vous savez, Monsieur le Maire – je l'ai vu dans un autre quotidien régional –, que cela soulève déjà les protestations des villes qui sont dans l'agglomération mais qui sont voisines. À Aix-Noulette par exemple, on s'inquiète de la zone des Alouettes qui va faire perdre le caractère rural de la ville.

Nous avons donc à nous interroger sur notre conception de l'aménagement et sur ce que nous voulons pour la ville et pour notre territoire plus tard. Nous n'allons pas faire le débat ce soir, parce que l'heure tourne, mais c'est là-dessus que nous devons nous interroger.

Je ne partage pas votre analyse, mais je voterai quand même ces deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur LUDWIKOWSKI, parce qu'il ne faut pas non plus être jusqu'au-boutiste dans ce domaine.

Pour moi, la vie des hommes et des femmes dans cette région, le fait de leur donner un emploi, une activité, c'est aussi extrêmement important. Je pense que nous pouvons essayer de concilier les uns et les autres. C'est ce que nous allons essayer de faire, avec pragmatisme.

Je vais vous citer des exemples tout simples. Quand on prend le programme ACMA, il y a un immeuble, un ancien bâtiment, un entrepôt abandonné, désaffecté. Lorsque vous votez ici et que nous rachetons ce bien pour y développer un programme immobilier, nous ne prenons aucune terre nouvelle. Par contre, cela va permettre de réaliser un programme immobilier, cela va permettre à des gens de se loger dignement, etc.

Nous faisons aussi ce travail dans le projet Cœur de ville, que Monsieur DARRAS suit également. Nous sommes en train d'identifier tous ces bâtiments qui sont vides aujourd'hui et qui, demain, pourront servir à de la construction nouvelle, etc. Bien évidemment, nous avons déjà aussi cette préoccupation-là.

Vous parlez de la zone des Alouettes, Monsieur LUDWIKOWSKI. Il y a quelque chose qui ne vous a pas échappé, il semblerait que des élections approchent. C'est bizarre, d'un seul coup, on voit certaines personnes bouger et qui n'ont pas bougé pendant longtemps. Là, bizarrement, d'un seul coup, cela grouille. On va mettre cela un peu de côté.

Je le rappelle, c'est de l'activité pour les hommes et les femmes. Il se trouve que cette zone a un atout, elle est le long d'une autoroute. C'est comme cela, le long d'une autoroute, d'une voie aussi importante, les activités économiques se développent.

Je suis désolé, mais je suis très attentif à cela parce qu'il y a encore trop de personnes de cette région qui sont sans emploi aujourd'hui pour que l'on se dise que l'on ne peut pas développer cela pour telle raison. Je pense que l'on peut essayer de concilier les intérêts des uns et des autres.

Ce n'est pas simple, cela mérite effectivement d'en débattre davantage que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, d'être extrêmement attentifs à cela. En tout cas, il ne faut pas être jusqu'au-boutiste, d'un côté comme de l'autre. Je pense que, par le dialogue, la compréhension des intérêts des uns et des autres, nous pouvons concilier tout cela. C'est ce que nous allons essayer de faire ici à Liévin. Je le répète, la modification du PLU va être une formidable occasion pour nous, mes chers collègues, de discuter de ces sujets.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je voudrais essayer de rassurer Monsieur LUDWIKOWSKI, si tant est qu'il faille le faire.

Vous parliez d'extensions urbaines, mais, lorsqu'on parle de champs, il ne s'agit pas forcément de zones en périphérie de la commune. Il faut savoir que, lorsqu'on est au cœur de la commune, il s'agit d'extension urbaine, mais de densifier pour pouvoir permettre la construction d'équipements structurants ou d'habitat en réponse à des besoins d'une population.

Si je prends l'exemple de tout ce qui a fait l'objet de déconstruction, reconstruction et d'un vrai projet d'aménagement, à chaque fois, systématiquement, il y a eu le souci d'y intégrer – ce qui n'était pas forcément le cas avant – une trame verte, des espaces verts. Certes, c'est peut-être de manière insuffisante à votre regard et, je le concède, c'est toujours insuffisant, mais il y a en tout cas ce souci d'avoir une vraie politique environnementale qui permette de répondre à un mieux vivre et de répondre aussi aux enjeux du XXI^e siècle liés au réchauffement climatique et à tous ces sujets dont on doit se saisir au quotidien et même au niveau des communes. Je voulais simplement vous dire que nous le faisons, nous le faisons en marchant, mais, en tout cas, nous le faisons, il y a cette volonté.

Sur La Tranchée de Calonne et ses principes d'extension urbaine, je ne pense pas que nous en soyons là. Il s'agit de terres en partie agricoles, mais pas seulement. Monsieur le Maire a parlé du cœur de ville avec le projet ANRU 2 que porte Monsieur DARRAS. Il s'agit simplement de mettre du liant entre ce qui se fait à un moment donné en termes de déconstruction, pour sortir nos populations d'un cadre de vie qui n'est plus digne de notre époque et essayer de répondre et de reconstruire un vrai projet de vie au sein d'un même secteur, en ayant toujours à l'esprit l'environnement, la trame verte et tout ce qui va avec.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Juste un mot pour souligner la complexité et la dialectique de ces sujets. Je lis aussi la presse, mais les maisons d'Aix-Noulette qui sont à proximité de la zone industrielle des Alouettes ne sont pas dans le centre de la ville d'Aix-Noulette.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous allons arrêter là le débat.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, poursuivez avec le secteur de « La Belle Femme ».

- **Liévin : aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC)**

M. DARRAS.- Nous avons confié à la SEM Adevia l'aménagement de la ZAC dite de « La Belle Femme ».

Pour mémoire, le programme consiste en la construction de 310 logements : 110 logements collectifs en accession sociale et promoteurs privés, 200 logements individuels et intermédiaires regroupant des lots libres, des logements en accession sociale.

Cette opération se faisant dans la durée, Territoires 62 nous présente chaque année un bilan d'activités et un bilan financier.

Là aussi, on enregistre dans le compte rendu des ventes, des négociations de fonds de parcelle, des échanges, négociations d'ailleurs parfois difficiles.

Le compte rendu financier a été adressé par l'aménageur Territoires 62 et aucune participation communale n'est sollicitée au titre de l'exercice 2019.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, nous passons à la suivante.

- **7^e modification du Plan local d'urbanisme - Approbation**

M. DARRAS.- Sur cette 7^e modification du Plan local d'urbanisme, nous avons trois objets.

Le premier est la création d'une zone agricole au nord de la rue Marius Thilly pour permettre le développement du centre équestre « Les écuries de Liévin ».

La deuxième modification est la création de deux sous-secteurs spécifiques sur la zone industrielle de l'Alouette afin de permettre l'implantation de relais de téléphonie.

La troisième modification porte sur deux cités minières du 2 et du 5 de Rollencourt qui ont été classées par erreur en zone UBb 1, alors qu'elles ne relèvent pas des cités minières remarquables. C'est une erreur matérielle qu'il vous est proposé de corriger.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Puisque l'on parle de relais de téléphonie, je vous signale que je suis harcelé par les fournisseurs qui veulent me mettre des antennes partout. Je vous dis quelle est la ligne de conduite qui est la mienne.

Je leur demande d'abord d'essayer de s'entendre entre eux. Chacun peut avoir son antenne alors que, sur l'antenne en question, on peut peut-être en mettre plusieurs. Certaines antennes sont effectivement pleines de relais, mais il y en a d'autres où on peut encore en installer. Ils n'ont qu'à s'entendre entre eux.

Deuxièmement, si possible, il ne faut pas les mettre en pleine zone d'habitat. Il n'y a pas longtemps, Monsieur KAZNOWSKI, l'un de ces fournisseurs s'était entendu avec ICF pour mettre une antenne en haut de votre immeuble. J'ai pensé à vous et j'ai dit à ICF qu'il n'en était pas question. Franchement, plutôt que

de mettre cela en pleine zone d'habitat, je lui ai dit d'aller chercher d'autres endroits qui ne sont pas des zones de densité urbaine importantes.

C'est ma ligne de conduite parce que, franchement, ces gens-là exagèrent un peu. Avec eux, vous allez avoir des pylônes partout dans Liévin. Ils ne sont pas très esthétiques. De plus – Madame VANCAILLE est au fait de tout cela –, il paraît que la 5G va se développer et qu'elle ne nécessite plus ces choses-là, mais de simples petits relais.

Par conséquent, j'ai dit stop. Que ces opérateurs arrêtent de me harceler et de harceler les bailleurs et autres de Liévin, parce que cela commence sérieusement à m'agacer !

Il y a d'autres manières de faire. C'est peut-être un peu plus coûteux, mais, vu ce que gagnent ces opérateurs, je pense qu'ils peuvent largement faire l'effort. Leurs bénéfices ne se comptent pas à coup de centaines de millions d'euros, mais en termes de milliards d'euros. Franchement, ils peuvent ne pas être chiches dans les aménagements qu'ils doivent réaliser.

Et qu'ils ne me prennent pas en otage, car, de plus, je subis parfois des menaces me disant : « on va dire à votre population que, si cela ne passe pas, c'est à cause de vous parce que vous refusez les antennes ». Je le dis ici publiquement : qu'on arrête de me harceler sur ces questions-là et qu'ils trouvent des solutions de coopération entre eux et des endroits sur lesquels il ne peut pas y avoir des remontées de riverains qui pourraient avoir quelques questions. Il y a bien des endroits où l'on peut faire cela.

Je fais juste ce petit ajout. Comme il y a la presse, ils évoqueront sans doute la question. C'est parfois plus facile de faire passer le message par la presse.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin : ZAC La Belle Femme - Opposabilité aux tiers du cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères**
- **Liévin : ZAC La Tranchée de Calonne - Opposabilité aux tiers du cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères**

M. DARRAS.- À la fois sur la ZAC de La Belle Femme et sur la ZAC de La Tranchée de Calonne, il s'agit de l'opposabilité aux tiers du cahier de recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.

Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, garantir une harmonie paysagère et un traitement qualitatif des différentes constructions sur ces deux secteurs. À cette fin, un cahier de recommandations et de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères a été rédigé par nos services et les services de Territoires 62. Celui-ci sera opposable aux tiers et conditionnera donc l'obtention des autorisations d'urbanisme. Il est d'ailleurs joint au dossier.

Exemple d'obligation, il y a l'habillage des coffrets électriques par un muret. Elles portent également sur le traitement architectural des façades, l'aspect des toitures et leur pente, les clôtures, les portails et portillons, les aires de stationnement, les chalets de jardin et les abris bûches. Les recommandations portent sur l'utilisation de cuves enterrées pour la récupération d'eau et le recours au compostage individuel sur parcelle.

Je rappelle que, pour certains de ces équipements, des aides sont accordées par la Commune, ce qui est rappelé dans le cahier des prescriptions.

Il vous est donc proposé d'adopter ces deux cahiers.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Ce sont des délibérations bien plus importantes qu'elles n'en ont l'air parce que cela va nous permettre sur les zones nouvelles d'habitat d'avoir une forme d'harmonie, d'équilibre.

Je le dis – Monsieur GOGUILLON est en face de moi –, aujourd'hui, nous pouvons avoir cette forme d'exigence parce que, comme ils sont nombreux à vouloir s'installer à Liévin, c'est plus facile d'avoir des exigences que lorsque nous n'avions que très peu de candidats.

Je vous dis pourquoi j'ai souhaité à tout prix que les équipes travaillent là-dessus. Par exemple, sur La Sablière n° 1, il y a des maisons magnifiques, mais c'est vrai que, quand on voit l'alignement, les clôtures, etc., il n'y a pas d'harmonie, il n'y a pas d'unité ; tout cela parce que le cahier des charges de ce lotissement n'a pas été préparé de cette manière-là, avec un certain nombre de demandes, de desiderata de la commune, ce qui fait que chacun a pu faire ce qu'il voulait.

Demain, ce ne sera plus le cas grâce à ces nouvelles prescriptions. C'est beaucoup plus important qu'on ne le pense, parce que ces zones auront une vraie harmonie, des qualités de matériaux – puisqu'on exige parfois des matériaux de qualité. On ne verra pas certaines aberrations que l'on peut voir, Monsieur GOGUILLON, parce qu'il y a parfois des choses surprenantes – je ne parle pas de vous, Monsieur GOGUILLON.

M. GOGUILLON.- Le problème est que les clôtures sont sur l'alignement des logements. Sur toutes les parcelles devant, le chien vient faire pipi, tout le monde va sur les pelouses, etc.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

(Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Liévin : Pôle d'excellence sportif - Bilan de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme de la zone de développement économique du Pôle d'excellence sportif**

M. JACKOWSKI.- Nous allons parler de Liévin et de son pôle d'excellence sportif.

Je vous rappelle que la CALL de Lens-Liévin est chargée de l'aménagement de la zone de développement économique du pôle d'excellence sportif. La CALL a chargé la SEM Territoires 62 de l'aménagement de cette zone par le biais d'un traité de concession. Le 11 mars 2019, Territoires 62 a déposé un permis d'aménager pour la réalisation d'un parc d'activité de 15 lots destinés à accueillir des entreprises liées au sport, à la santé, au bien-être, au sport sur ordonnance, sur un terrain situé chemin du Marquage à Liévin près de l'université du sport, une petite zone économique entièrement dévolue au sport.

Par délibération en date du 5 avril 2019, le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme de la zone de développement économique du pôle d'excellence sportif et d'approuver les modalités de cette mise à disposition.

Par courrier en date du 29 avril 2019, la Commune a adressé le dossier du permis d'aménager n° 062 510 19 00001 à l'autorité environnementale.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le bilan de la mise à disposition du public sera tenu à la disposition du public pendant une durée minimale de trois mois selon les modalités suivantes : affichage en mairie et mise en ligne sur le site de la commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Monsieur DARRAS, y aura-t-il une piste cyclable ?

M. DARRAS.- Oui. Maintenant, dans toutes les opérations d'aménagement de la ville – j'ai parlé de La Tranchée de Calonne, de La Belle Femme –, nous prévoyons les modes doux. Ce sera le cas également sur l'opération Jean de Bise Jean Lebas.

M. LE MAIRE.- Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de me « manger » mon intervention.

M. LE MAIRE.- Je l'ai anticipée. Je savais que vous brûliez d'envie d'intervenir.

M. LUDWIKOWSKI.- Je vais lire ce que j'ai écrit.

Pôle d'excellence. Lisons l'avis de l'autorité environnementale – que j'ai lu – qui attire notre attention sur les manques des inventaires floristiques et faunistiques, ainsi que sur les cohérences à mettre en œuvre avec le plan de déplacement urbain et le plan de protection de l'atmosphère.

Je rêve d'un déplacement sécurisé possible à vélo dans ce pôle, raccordé à un déplacement cyclable urbain à proximité. Mon rêve deviendra-t-il réalité ?

Vous venez de répondre.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS veut même conforter sa réponse.

M. DARRAS.- Nous avons déjà une piste cyclable à l'Arena stade couvert. La seule chose, c'est qu'elle n'est pas identifiée. Elle existe, mais on n'a pas fait le marquage. C'est prévu, le marquage va être fait.

Nous travaillons avec le Département, puisque nous avons un collègue. Nous allons travailler pour pouvoir, à partir de cette piste cyclable, relier le centre-ville, Nauticaa, probablement en passant par le parc des Equipages. Nous allons également travailler la liaison avec la véloroute départementale qui part du grand rond-point rue de Cracovie. Il faut traiter la traversée de cette voie, c'est en cours d'étude.

M. LE MAIRE.- Cela ne va pas se faire en un jour. Quand on regarde les cartes, des petits bouts sont réalisés ici et là. Des petits bouts vont être réalisés et vont conforter les premiers dans les années qui viennent. L'idée est de créer des boucles sur lesquelles on pourra venir se brancher, pour avoir à terme un vrai réseau cyclable à Liévin. Je le répète, cela ne va pas se faire du jour au lendemain.

Je dois aussi vous dire, Monsieur LUDWIKOWSKI, qu'il y a des endroits où ce ne sera pas possible. Par exemple, là où passe le BHNS, je l'ai déjà évoqué, on ne va pas se raconter d'histoire, on ne pourra pas mettre à cet endroit une piste cyclable, aujourd'hui comme demain et après-demain. Par contre, on peut créer des parcours cyclables qui ne sont pas obligés de passer par là. On ne peut pas avoir des pistes cyclables partout. D'ailleurs, cela n'existe pas.

Il faut concevoir un réseau de pistes cyclables qui se connectent les unes aux autres pour avoir un vrai parcours. C'est l'objectif. Je le répète, Monsieur LUDWIKOWSKI, cela ne se fera pas en un jour, il ne faut pas se mentir, mais il y a cette volonté-là. Vous le savez très bien, puisque vous avez commencé à travailler de concert avec Monsieur DARRAS. La volonté est inscrite et elle va s'inscrire dans le temps.

Nous aurons donc au fur et à mesure un vrai réseau cyclable tel que je le conçois, pas un coup de peinture à terre. Je ne supporte pas cela parce que c'est mettre en danger les cyclistes. Cela, on peut en faire tant que vous voulez, mais, franchement, cela ne me plaît pas, je ne le ferai pas. C'est d'ailleurs parfois de l'irresponsabilité ou un coup de com'. Je sais bien que, aujourd'hui, on est dans une société de com', on dit qu'on a fait 20 kilomètres de pistes cyclables et tout le monde est content. Ce n'est pas mon truc ; si on fait une piste cyclable, il faut que l'on soit en sécurité sur cette piste cyclable.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour la délibération suivante.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je vous propose de faire une présentation des deux projets de délibération concernant le bail emphytéotique sur la cité Pasteur puisqu'ils sont étroitement liés.

M. LE MAIRE.- Très bien.

- **Liévin : Cité Pasteur - Réduction de l'assiette du bail emphytéotique Ville / Pas-de-Calais Habitat**
- **Liévin : Cité Pasteur - Cession par la commune d'un ensemble immobilier non bâti à Pas-de-Calais Habitat**

Mme GACI.- Je vais essayer d'être succincte, claire et précise.

Pour rappel, nous avons sur la cité Pasteur un bail emphytéotique qui avait été contracté entre la Ville et le Logement rural. Le bâti qui était sur cette cité a fait l'objet d'une opération au titre du projet ANRU 1.

Nous étions convenus de passer une délibération en février 2012 pour faire la cession du bail emphytéotique par le Logement Rural au profit de Pas-de-Calais Habitat.

Aujourd'hui, des contraintes s'imposent à nous sur le taux de reconstruction de logements sociaux sur une assiette bien définie. Pas-de-Calais Habitat a construit des logements sur ce secteur et ne peut pas en construire plus. Nous vous proposons donc de revenir sur l'assiette foncière du bail emphytéotique et donc de le réduire. C'est le premier projet de délibération.

Sur le deuxième projet de délibération, puisqu'il est souhaité de pouvoir procéder à de la construction en accession à la propriété Coopartois, il est proposé de délibérer sur le transfert de cette même assiette foncière de Pas-de-Calais Habitat à Coopartois.

M. LE MAIRE.- Cela fait partie des délibérations, non pas mystérieuses, mais extrêmement techniques. Il faut savoir que, chez Pas-de-Calais Habitat et Coopartois, ce sont les mêmes personnes, mais il faut faire ces transferts.

Retenez une chose. Sur le secteur de la cité Pasteur, il y a encore des terrains à aménager de part et d'autre. D'un côté, cela va être engagé très prochainement, puisque le panneau de commercialisation a été posé, je pense que cela va aller vite parce que ce sont seulement quelques logements. J'ai demandé également que l'on accélère sur l'autre côté puisque je voudrais que, une fois pour toutes, tout soit terminé sur ce secteur. Ce qui a été réalisé dans la nouvelle cité Pasteur par Pas-de-Calais est tout à fait remarquable. Que ce soit complété par de l'accession à la propriété, c'est exactement ce que je souhaite de manière à ce qu'il y ait une diversité sociale au sein de ce quartier. De plus, cela fait quelques années que les gens ont ces panneaux de chantier un peu dégoûtants ; j'aimerais bien que, une fois pour toutes, ce soit réglé.

Monsieur BOURDON sait qu'il faut tanner un peu Coopartois pour aller vite. En fait, on ne les tanne pas puisque, à chaque fois que Coopartois a réalisé une opération sur Liévin, ils ont toujours été très vite à commercialiser leurs terrains et leurs maisons. C'est plutôt un service que je leur rends.

Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

(Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame DUTHOIT, pour la délibération suivante.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune d'un lot à bâtir**

Mme DUTHOIT.- Lors d'un conseil municipal de 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle. Préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente. Il a été arrêté le versement à la signature des actes de vente d'une somme forfaitaire de 1 500 €, caution qui sera activée

en cas de dégradation des équipements publics lors des travaux de construction par les acquéreurs des lots.

À ce jour, une nouvelle réservation a été adressée à Monsieur le Maire pour la résidence du Grand Siècle par Monsieur et Madame NOEL Célestin, pour une parcelle de 821 m², pour une valeur de 70 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DUTHOIT.

Cela fait partie des cessions que nous faisons à chaque Conseil municipal sur ce secteur.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame DUTHOIT, pour la délibération suivante.

- **Liévin : rue Henri Martin - Cession de terrains à M. Pierre-Emilien LEVOIR**

Mme DUTHOIT.- Il s'agit d'une cession de quatre terrains situés à Liévin, rue Henri Martin.

M. LE MAIRE.- Nous allons vendre ce terrain de la rue Henri Martin qui est aujourd'hui sans affectation à Monsieur Pierre-Emilien LEVOIR.

Qui est Monsieur Pierre-Emilien LEVOIR ? Je ne le savais pas avant qu'il s'intéresse à Liévin. C'est un orthodontiste et il va donc venir s'implanter à Liévin. Nous lui avons fait l'offre de ce terrain, il a accepté et nous lui vendons aujourd'hui. Par conséquent, demain, mes chers collègues, nous aurons un orthodontiste supplémentaire à Liévin. Je pense que nous en serons tous heureux, parce qu'il n'y a pas beaucoup de spécialistes, il fera partie de ceux-là et j'aimerais que d'autres spécialistes en médecine ou pour ce qui concerne les dents continuent de s'installer à Liévin. Je pense en particulier aux ophtalmologistes parce que c'est très compliqué d'obtenir un rendez-vous. En tout cas, nous aurons un orthodontiste.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : groupe scolaire Calonne - Salle polyvalente - Dénomination**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de mystère puisque je vous l'ai proposé le jour où nous avons posé la première pierre sur l'école Jean Macé La Fontaine. Je vous assure que Michel LARDEZ n'était pas au courant. J'ai dit ce jour-là que j'allais proposer au Conseil municipal que la salle polyvalente qui va se réaliser dans ce groupe scolaire Jean Macé La Fontaine porte le nom de Michel LARDEZ. Je pense qu'il le mérite amplement.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je propose que nous votions par acclamation, en applaudissant.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison.

(Applaudissements)

M. LARDEZ.- Je vous remercie de ce témoignage de gratitude. Cela me va droit au cœur, j'en suis très impressionné et surtout très touché.

M. LE MAIRE.- C'est tout à fait normal, Michel, et c'est peu au regard de tout ce que tu accordes à cette ville de Liévin.

Mes chers collègues, merci de cette belle unanimité par acclamation.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Liévin : angle des rues Dilly et Lamendin - Convention de location des emplacements de stationnement pour la police municipale**

Mme GACI.- Il s'agit de pouvoir passer une convention entre la Ville et Habitat Hauts-de-France afin de pouvoir assurer des places de stationnement pour neuf véhicules de la police municipale, pour un coût de 20 € HT par véhicule.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que l'inauguration aura lieu le 3 décembre.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BELVA, pour la délibération suivante.

- **Convention opérationnelle entre l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais et la Commune de Liévin**

Mme BELVA.- Une convention cadre est établie entre l'Etablissement public foncier et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. La Ville de Liévin a été sélectionnée dans la liste des 222 communes retenues au programme national Action cœur de ville. Une convention a été signée avec l'État et les partenaires financiers. Le Préfet a homologué le passage de cette convention Action cœur de ville en convention « opération de revitalisation de territoire ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, la Ville souhaite rendre plus accessibles les espaces publics majeurs du centre-ville par la création d'axes nord-sud afin de les reconnecter entre eux et, d'autre part, harmoniser ces espaces comme cela a précédemment été évoqué.

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, une convention opérationnelle doit être passée entre l'Etablissement public foncier et la Commune de Liévin arrêtant les conditions de réalisation de l'opération.

Pour cela, il nous faut solliciter l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et rappeler que Monsieur le Maire a reçu délégation en Conseil municipal pour exercer ou déléguer l'exercice du droit de préemption.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELVA.

Vous avez cité Action cœur de ville. Combien il est important, mes chers collègues, de ne jamais rater l'occasion de faire partie d'un dispositif comme celui-là. Je rappelle que nous avons récupéré ce programme Action cœur de ville au tout dernier moment.

Nous avons eu confirmation il y a peu qu'Action Logement allait mettre 4 M€ au bénéfice de Maisons & Cités sur deux opérations à Liévin qui étaient extrêmement compliquées à sortir pour des histoires de coût de foncier et surtout de fondations supplémentaires à faire, etc. C'est donc 2 M€ pour chacune des opérations.

Constellation 3 – c'est là où il y avait le tribunal d'instance de Liévin – va être rasé. Le permis de démolir a été déposé ; Monsieur BOURDON me dit qu'il a été signé. L'opération Constellation 3 va pouvoir être engagée ; avec la construction de logements comme il y a sur Constellation 1 et 2 – c'est ce qui est en face de l'hôtel de ville.

La deuxième opération est sur Marie Liétard. Là également, Action Logement met 2 M€ au bénéfice de Maisons & Cités pour qu'ils puissent réaliser cette opération. Là, c'est une opération de logement et de commerce en rez-de-chaussée.

Comme quoi il ne faut jamais rater un seul dispositif, parce que, 4 M€, cela ne se trouve pas comme cela sous un oreiller.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame MASSIN, pour les deux délibérations suivantes.

- **Liévin : 5, rue de Caen - 4, rue Meyerber - 20, rue de Riaumont - 12, rue Descartes - 131, rue Jean Jaurès - 62, rue Alexandre Dumas - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**
- **Liévin : 40, rue Marie Liétard - 3, rue du 4 août 1789 - 1, rue du Président René Coty - Mises en vente par la SIA Habitat**

Mme MASSIN.- Maisons & Cités et SIA Habitat souhaitent vendre des immeubles dont vous avez la liste. La Commune doit être consultée en tant que commune d'implantation des logements.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord sur ces délibérations ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- J'ai déjà dit notre désaccord avec cette vente à la découpe des logements. Vous étiez d'ailleurs convenu, lors de la dernière réunion du Conseil municipal au mois de juin, que nous avions raison d'attirer l'attention sur ces ventes à la découpe parce que cela pose de gros problèmes pour l'aménagement à venir de la ville.

Aujourd'hui, malgré cela, les bailleurs sociaux continuent à vendre à la découpe.

J'ai vu récemment dans la presse que le Maire de Leforest avait invité son Conseil municipal à voter contre ce type de vente de logements à la découpe.

Ce soir, notre groupe ne prendra pas part au vote sur ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, il faut préciser qu'il y a toujours eu des ventes de logements sociaux, ce n'est pas nouveau. Par contre, il faut effectivement que les ventes en question ne soient pas imposées par le bailleur mais qu'elles soient concertées. De ce point de vue, nous avons veillé et nous veillons à ce que ce qui est vendu soit cohérent, s'inscrive dans un cadre concerté, convenu entre le bailleur et la collectivité ; c'est le cas ici. Systématiquement, le service de Monsieur BOURDON est en relation avec le bailleur.

Il ne faut pas oublier que, parfois, les locataires sont demandeurs d'acheter le logement. On ne peut pas interdire à tout jamais les ventes sur tout.

Troisièmement, autre raison, n'oubliez jamais que les bailleurs sociaux ont besoin de fonds propres pour pouvoir réaliser de nouvelles opérations et ils obtiennent ces fonds par les ventes de logement.

Je crois qu'il ne faut pas avoir de position arc-boutée ou jusqu'au-boutiste. Tout cela se passe dans la discussion et la négociation. Je pense que l'on peut toujours aboutir à une solution raisonnée et raisonnable lorsque l'on dialogue.

C'est le cas sur ces propositions-là, Monsieur DERNONCOURT, sinon, je ne vous les aurais pas proposées, parce que je suis le premier à être contre une vente massive de logements sans que cela ait été discuté avec la Ville. Cela a d'ailleurs été le cas à un moment donné dans les perspectives de Maisons & Cités qui

nous avait fait une liste de je ne sais combien de logements qui pourraient être proposés à la vente et, là, j'ai dit non. En revanche, sur quelques opérations sur certains logements où c'est possible, il ne faut pas interdire que ces ventes se fassent parce que, je le répète, c'est aussi souvent à la demande des locataires qui sont bien heureux de pouvoir devenir propriétaires de leur petite maison.

Monsieur DERNONCOURT, je peux comprendre votre position, mais il faut faire attention entre une position de vigilance qui est nécessaire, le fait d'interdire aux bailleurs qui voudraient parfois vendre très largement sans concerter la Commune et cette position d'aujourd'hui où tout cela est fait en étroite concertation entre la Ville et le bailleur.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, au mois de juin, vous avez pris en exemple la cité des Genettes pour dire les problèmes que cela pose aujourd'hui dans le cadre de la rénovation. On peut bien me dire qu'il y aura concertation, etc. Je comprends que des gens veulent acheter leur logement, mais je crois qu'il faut être prudent. Cela fait des années que l'on discute de cette question de vente de logements à la découpe et nous aurons de plus en plus de problèmes.

Aujourd'hui, je dis qu'il faut mettre un stop à cela.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, regardez les rues. Rue de Caen, rue Descartes, rue Alexandre Dumas, ce sont des secteurs où il y a déjà eu de la vente et on sait que ce sont des secteurs dévolus à la vente. On sait que, à terme, ces cités vont être vendues. C'est cohérent.

Par contre, si vous me dites que, en plein milieu de la rue du Souich, on vend un logement, je vais être complètement contre parce que, si vous vendez un logement sur les coronas de la rue du Souich alors qu'il y a je ne sais combien de logements aux alentours, cela va être une catastrophe.

Là, ce n'est pas le cas. Regardez bien où se situent les logements en question. Cela fait partie d'un plan global de vente de ces petits bouts de cité ou de ces petits bouts de rue, qui est d'ailleurs en cours depuis longtemps, parce que nous savons que, à terme, cela va être mis en vente.

En revanche, je vous rejoins pleinement – je vous l'ai dit la fois dernière et je ne change pas mon fusil d'épaule –, il est hors de question qu'on nous vende un bout de rue par-ci, un bout de logement par là sans que cela soit cohérent. Par exemple, dans le cadre de la réhabilitation de l'ERBM si, demain, trois logements sont vendus là et si le reste n'est pas vendu, comment faites-vous pour rénover ?

Regardez bien les logements en question, Monsieur DERNONCOURT, vous verrez que ce sont des endroits où nous avons fait le choix de pouvoir vendre parce que ce sont des petits bouts de cité, des petits bouts de rue. Je le répète, cela fait partie d'un plan global concerté et vu avec la collectivité.

Cela dit, je peux comprendre. Chacun est libre.

M. DERNONCOURT.- Nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est mieux.

M. DERNONCOURT.- Nous ne nous y opposons pas, nous respectons votre décision.

M. LE MAIRE.- Nous regarderons ensemble. Monsieur BOURDON vous fera un plan parcellaire et il vous montrera que ces logements s'inscrivent dans un plan où il y a déjà eu beaucoup de ventes.

M. DERNONCOURT.- Dans l'avenir, vous pouvez me croire, nous serons vigilants.

M. LE MAIRE.- Bien sûr et je ne le serai avec vous, Monsieur DERNONCOURT. Sinon, ils peuvent faire n'importe quoi.

Nous notons donc la non-participation au vote du groupe communiste.

Est-ce que les autres sont favorables ?

(Ces deux délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire sans les communistes, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Ensemble, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART. Les membres du groupe communiste, soit trois voix, ne prennent pas part au vote.)

Je vous remercie.

Madame PENTIER.

- **Liévin : parc de l'Oiselet - Désaffectation et déclassement de la parcelle BO n° 56 p avant cession à la SAS Benalu**

Mme PENTIER.- Le 6 avril 2017, en vue de l'extension de son activité, la société Benalu a fait l'acquisition de deux parcelles situées sur la ville de Liévin au parc de l'Oiselet, à la limite d'Eleu-Dit-Leauwette. Afin de permettre l'agrandissement de son parking, la société Benalu souhaite se rendre acquéreur de la parcelle BO 56 p située à Liévin, d'une superficie de 562 m², le long du CD 58.

Monsieur le Maire vous invite à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- La société Benalu fonctionne d'ailleurs du feu de Dieu en ce moment, l'activité y est particulièrement importante. Ils ont des projets d'extension, d'où ces achats fonciers ou ces régularisations foncières.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur AMOUZ étant absent, Samia GACI va nous présenter la délibération suivante.

VI. ÉNERGIE

- **Aide aux particuliers - Dossiers de M. et Mme DHIEUX, M. FRUCHART et Mme ESCOBAR**

Mme GACI.- Il s'agit de délibérer sur des demandes de financement dans le cadre des politiques d'aide aux énergies solaires pour deux familles liévinoises.

Monsieur et Madame DHIEUX ont fait installer en début d'année 2019 un système de production photovoltaïque pour une puissance de 3 000 Watt crête. Le dossier a reçu un avis de complétude. Ils sollicitent une prime d'un montant de 1 500 € correspondant au plafond.

Monsieur FRUCHART et Madame ESCOBAR ont également fait installer un système de production photovoltaïque et sollicitent une prime du même montant.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI. Ce sont des délibérations que l'on a déjà vues.

Comme je l'ai déjà dit, un travail est engagé pour que l'on revoie toute la politique municipale en matière d'aide à l'énergie.

Je vous donne une information, mes chers collègues. Je pense que l'un d'entre vous va être particulièrement heureux parce qu'il a souvent évoqué cette question en Conseil municipal. Je vous informe de la création d'un poste nouveau, un poste de direction déléguée à l'éco-transition. Ce poste sera placé sous l'autorité du Directeur général des services, parce que sa vocation est d'être en transversalité avec l'ensemble des services de la Ville de Liévin pour permettre sa transition écologique et énergétique.

Cette personne aura en particulier les responsabilités suivantes :

- la gestion et l'optimisation des consommations de fluides dans la collectivité – il y a du travail –,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine de la collectivité – et il y a du travail parce que je n'en ai pas une vision très claire aujourd'hui –,
- l'accélération du développement des énergies renouvelables parce que, sur les opérations qui ont été les nôtres sur les dernières années – je dis les dernières années parce que, là, nous faisons attention – nous n'avons pas forcément été au rendez-vous et il faut que nous le soyons ;

- la déclinaison opérationnelle de la politique de développement durable portée au niveau de la CALL, parce que ces choses-là se font beaucoup au niveau de la CALL et il faut être présent dans ce qui se dit là-bas et ce qui se développe ;
- enfin, la réalisation d'une veille administrative et technique dans tous les domaines de développement durable.

Il y aura donc la création de ce poste de délégué général.

Pour vous montrer l'importance que j'accorde à ce poste – ce n'est pas du gadget, ce n'est pas mon style –, j'ai demandé à Madame Carole DIART de remplir cette fonction de déléguée générale à l'éco-transition. Je suis sûr d'avoir, pour remplir ce poste important, une personne de qualité qui a déjà tous les réseaux, qui connaît bien cette ville, qui a aussi l'autorité nécessaire car, comme c'est une politique transversale, il faut avoir une forme d'autorité un peu naturelle de par ses compétences mais aussi l'ancienneté dans la collectivité. Madame Carole DIART a accepté de prendre cette fonction de déléguée générale à l'éco-transition.

C'est une information que je souhaitais porter à votre connaissance. À partir du 1^{er} novembre, Madame DIART aura cette responsabilité.

Pas d'observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR, parlez-nous de désherbage.

VII. CULTURE

- Désherbage de la bibliothèque municipale pour l'année 2019

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé qu'un désherbage des collections de la bibliothèque est effectué chaque année. Les éléments à désherber sont des livres et des revues qui seront légués à une association dont l'objet concourt aux objectifs poursuivis par la bibliothèque de Liévin. Pour cette année 2019, il est proposé de léguer l'ensemble des éléments à l'association « Vivre Lire ».

M. LE MAIRE.- Pas de problème ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Ce désherbage nous donne l'occasion ensuite de faire une foire aux livres.

- Frais de participation au marché aux livres 2020 - 17^e édition, le samedi 18 janvier 2020

Mme HAUTECOEUR.- Le marché aux livres se déroulera le 18 janvier 2020 de 10 heures à 18 heures. Dans ce cadre, la Ville de Liévin sollicite une participation de 30 € aux exposants et libraires participants.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- Adhésion à Culture Commune - Scène national du Bassin minier Nord - Pas de Calais

Mme HAUTECOEUR.- La Ville de Liévin adhère à Culture Commune, Scène nationale du Bassin minier Nord - Pas de Calais. L'adhésion est désormais un acte volontaire et individuel des collectivités auprès de

l'association alors que, auparavant, la Communauté d'agglomération Lens-Liévin était adhérente au titre des communes.

La Ville de Liévin a toujours été présente dans les diverses instances de l'association. C'est pourquoi il est proposé une poursuite des travaux communs.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

VIII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013

Mme MASSIN.- Il s'agit de demandes de gratuité de salles. Comme dirait Monsieur LARDEZ, vous en avez la liste sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, j'ai juste une question. D'habitude, c'est une association ou un groupement et, là, on voit des noms.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- C'est la même question concernant un mariage.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je pense que « Arnaud Savreux », c'est l'amicale laïque générale de Liévin. C'est que ce que l'on aurait dû indiquer plutôt que son nom.

M. LE MAIRE.- Oui. L'administration a le droit de faire parfois quelques petites erreurs. Soyons indulgents. Il est bientôt 21 heures et ils sont encore là.

Monsieur MOUTON est un employé de la Ville qui s'est marié.

Est-ce que nous leur accordons cette indulgence, mes chers collègues ?

Monsieur KAZNOWSKI ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je voudrais savoir si c'est un droit acquis à tous pour l'ensemble du personnel communal.

M. LE MAIRE.- Oui. Nous avons voté une délibération qui permet d'avoir une gratuité de salle pour les mariages, les naissances, les baptêmes, etc. Cela fait partie des avantages du personnel communal.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour la délibération suivante.

IX. SPORTS

- Maison Sport Santé - Convention médicasport avec l'UFOLEP

Mme GACI.- Il s'agit d'une convention qui permettra à l'UFOLEP et aux différents centres sociaux de travailler sur un projet lié aux problématiques de sédentarité de nos populations autour de la santé, une convention qui met en évidence l'intervention de plusieurs professionnels de la santé et, entre autres, des éducateurs sportifs, mais pas que...

Il vous est proposé de délibérer sur le coût de cette convention pour un montant de 350 € au titre des collectivités. Vu les fonctions de ce qu'ils vont proposer aux différents quartiers de la commune et à notre population, ce n'est pas grand-chose.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

- **Liévin ville candidate au « Label Terre de Jeux »**

M. JACKOWSKI.- Qui dit « Label Terre de Jeux » dit Jeux olympiques, en 2020 Tokyo et en 2024 Paris. C'est dans cinq ans, cela va très vite.

Monsieur le Maire souhaiterait déposer la candidature de la Ville de Liévin au « Label Terre de Jeux » dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

L'objectif de ce label est de mettre plus de sport dans le quotidien des Français, avec comme ambition l'éducation, la santé, l'inclusion, le sport accessible à tous, vivre l'aventure olympique et paralympique et ses temps forts et, dans un objectif lointain, la possibilité de devenir peut-être centre de préparation aux jeux.

Je crois que le plus important, ce n'est pas tout cela, c'est l'héritage que nous aurons après 2024, le fait de voir peut-être le nombre de licenciés augmenter et de voir de plus en plus de gens pratiquer du sport.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Je signale que, bien évidemment, cela se fait en étroite concertation avec le Conseil départemental et la Région des Hauts-de-France puisque Liévin, de par son stade couvert régional, mais aussi de par la qualité et la diversité de ses infrastructures sportives, a bien évidemment été identifié par la Région et le Département comme étant un lieu tout à fait exceptionnel pour que nous puissions bénéficier de la préparation et des retombées de Paris 2024.

Quant à Tokyo, Monsieur JACKOWSKI, je me pose des questions, car le Japon nous prive d'un match France-Angleterre à cause d'un typhon qui aurait été un match formidable.

M. JACKOWSKI.- Qui a eu l'idée de faire un championnat du monde à une période où il y a des typhons ?

M. LE MAIRE.- Franchement, parfois, je me pose des questions.

M. JACKOWSKI.- Il est annulé, mais, en cas d'annulation, le score est de 0/0.

Mme BELVA.- Et qui a eu l'idée de faire de l'athlétisme par 40° au Qatar ?

M. LE MAIRE.- Là, en termes d'énergie et de préservation de la planète, ils font fort ! Ils peuvent mettre des climatiseurs partout.

Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour les accueils de loisirs.

X. JEUNESSE

- Accueils de loisirs - Convention avec la Caisse d'allocations familiales

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à signer une convention avec la Caisse d'allocations familiales afin de pouvoir procéder au paiement des prestations et aux opérations administratives de gestions des accueils de loisirs et enfance.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Pas de souci ? C'est une délibération habituelle.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour trois délibérations.

XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Location de salles - Demande de remboursement de l'acompte de réservation - M. DANIELETTO Maurice

- Location de salles - Demande de remboursement de l'acompte de réservation - M. FRUCHART Henri

- Location de salles - Demande de dédommagement - Chalet Brand M. ASSAKIF Mohamed

M. GOGUILLON.- Cela concerne le remboursement de cautions versées pour des locations de salle.

La première délibération concerne Monsieur Maurice DANIELETTO qui avait loué la salle Lejeune pour les 14 et 15 mars 2020 pour faire une fête familiale. Celle-ci a été annulée parce que les gens venaient du sud de la France et ne pouvaient pas se déplacer. Il s'agit d'une caution de 100 €.

La deuxième concerne Monsieur Henri FRUCHART qui avait loué la salle Lemaire pour la date du 13 juillet 2019 pour son mariage. N'ayant pas trop d'invités, il l'a fait chez lui. Il demande le remboursement de sa caution.

La délibération suivante porte sur une demande de déménagement pour le chalet Brand. Une location a été faite les 6, 7 et 8 septembre par Monsieur Mohamed ASSAKIF. Il y a eu de gros problèmes au niveau des sanitaires, il demande donc le remboursement de la moitié de la location de salle, soit 917,50 €. Je pense que c'est normal puisqu'il n'y avait pas de sanitaires.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, il n'a pas pu pleinement utiliser le chalet.

Concernant ce chalet, au-delà de cela, il semblerait que, sur la pose du revêtement sur la toiture, quelques défauts ont été identifiés. Nous allons sans doute devoir faire jouer la garantie décennale.

Au point de vue de la qualité des travaux, c'est aujourd'hui compliqué. On passe beaucoup de temps pour ensuite s'apercevoir que ceci ou cela n'a pas été bien fait. Quand on tombe dans des problèmes de garantie décennale, je ne vous raconte pas les démarches administratives à faire. C'est quand même bien triste, mais, malheureusement, toutes les collectivités et parfois nous-mêmes en tant que particuliers sommes concernés.

Pas de souci sur ces délibérations ?

(Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Miguel GASSE.

- **Révision du tarif des concessions des divers droits et redevances des cimetières et site cinéraire**

M. GASSE.- Monsieur le Maire, le code général des collectivités territoriales indique que le Conseil municipal établit les différents droits et taxes perçus au profit de la Commune pour les diverses opérations funéraires dans les cimetières et le prix des concessions.

Il est proposé pour l'année 2020 de maintenir les tarifs. Vous avez ces tarifs sur le tableau de la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GASSE.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **Schéma de mutualisation avec la CALL - Convention de mise à disposition de services internet pour l'accès à un service de traduction simultanée écrite et visuelle pour les personnes âgées, sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques**

Mme GERMA.- Dans le cadre de la réglementation pour l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes sourdes ou malentendantes, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a confié à une société une prestation de service pour l'accès à un service internet permettant la transcription instantanée de la parole, la visio interprétation en langue des signes et le visio codage en langue française parlée complétée.

Notre Commune est soumise aux mêmes problématiques et obligations. Aussi, il est proposé une mise en commun des moyens. Il est consigné que la Communauté d'agglomération peut se doter de biens qu'elle partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par une convention de mise à disposition. Cette convention durera trois années.

L'objectif de la convention est de définir les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition de la prestation de service concernée.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes, donc de Liévin, sur la base du contrat de service rattaché.

M. LE MAIRE.- C'est très important.

Mme GERMA.- C'est mettre l'égalité au service de tous.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, et sur les fonctions d'accueil en particulier. On se trouve parfois confronté à des personnes avec qui on a du mal à établir le contact parce qu'il y a des problèmes de handicap. Ce matériel va beaucoup faciliter la vie de nos personnels et des gens qui viennent à l'accueil. Cela va permettre d'avoir un dialogue facilité. C'est une très bonne chose.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XII. SUBVENTIONS

- Demande de subventions 2019

M. LARDEZ.- On vous demande de vous prononcer sur un certain nombre de demandes de subventions. Il s'est ajouté sur table une réactualisation et vous avez les montants sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

XIII. RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la commune - Exercices 2014 et suivants

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, vous avez reçu avec votre rapport celui de la Chambre régionale des comptes pour la Ville de Liévin. En effet, nous avons fait l'objet d'un rapport, qui est tout à fait normal, fréquent et régulier, pour les exercices 2014 et suivants.

Vous en avez donc pris connaissance. Nous n'avons aucun avis à émettre, c'est juste pour information.

Si ce rapport appelle de votre part des remarques, mes chers collègues, je vous écoute.

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, j'aurai simplement deux questions à vous poser sur l'ensemble de ce rapport.

Tout le monde connaît la Chambre régionale des comptes. En général, c'est un rapport résumé, mais qui émet des critiques qui ne sont pas forcément en adéquation avec la réalité. Ce sont surtout des points à corriger pour les années qui suivent. Je ne vais donc pas être trop sévère et je ne vais pas m'en servir, comme d'autres peuvent le faire en période électorale pour essayer de dire des choses qui ne reflètent pas forcément la réalité de la Ville.

J'aurai donc simplement deux questions à vous poser sur ce rapport.

La première porte sur la gestion des ressources humaines. Vous êtes engagé à prendre des dispositions sur la progression vertigineuse de l'absentéisme des agents de la Ville malgré la prime d'assiduité. Ma question est la suivante : quelles sont les pistes pour répondre à ce problème puisqu'on passe de 4 927 journées d'absence en 2014 à 12 752 journées en 2017, sans compter le pic de 2016 qui était de 13 501 journées ? Monsieur le Maire, le personnel municipal n'est-il pas en train de nous lâcher ?

Deuxièmement, la police municipale a été mise en place sur les conseils d'un commandant de police nationale, chef de la division de sécurité de proximité de Liévin. Vous l'avez ensuite recruté en tant que directeur de la sécurité publique pour un salaire de quasiment 57 000 € annuels. Ma question est la suivante : il est indiqué dans le rapport qu'il est employé contractuel. S'agit-il d'un CDD ou d'un CDI ? S'il s'agit d'un retraité de la police nationale qui se fait embaucher à 57 000 € annuels, qu'est-ce qui a motivé votre choix ?

Pour ce qui est des chiffres et des indicateurs socioéconomiques, on peut se rendre compte qu'il n'y a pas de nette amélioration. Je ne vais pas m'attarder plus que cela. Je laisserai la parole à mes collègues s'ils ont d'autres questions.

M. LE MAIRE.- Monsieur LETRUN.

M. LETRUN.- Merci, Monsieur le Maire.

Je pose une question sur le chapitre 3, ressources humaines, sur l'organisation de la gestion des ressources humaines, puisqu'une observation est faite sur la tenue des dossiers du personnel où il y a des lacunes, et

surtout sur le temps de travail des agents municipaux qui est inférieur à la durée légale, ce qui pourrait faire des économies.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Le rapport de la Chambre régionale des comptes est toujours un moment important pour une collectivité. Je serais presque tenté de dire, en plagiant un homme politique célèbre, que le bilan qui est donné ici est un bilan globalement positif.

En effet, hormis le fait qu'il est souligné ce que nous ont coûté les CPA, auxquelles nous avons d'ailleurs mis un terme, c'est en matière de situation financière une appréciation particulièrement satisfaisante qui est exprimée, notamment pour ce qui est du désendettement – et je cite le rapport – « la situation financière de la Commune reste équilibrée sur la période, grâce au maintien des dotations et des recettes fiscales et en dépit de la reprise de la gestion du centre culturel Arc en Ciel et de la Caisse des écoles ». La lettre de la Chambre régionale des comptes précise encore : « Sur la période, la Commune dégage une épargne brute élevée de 8 M€ en moyenne qui lui a permis de se désendetter ».

Certes, c'est toujours dans les habitudes de la Chambre régionale des comptes, les appréciations positives sont exprimées du bout des lèvres, mais en précisant cependant au détour d'une phrase « la capacité de la collectivité à se désendetter reste nettement en deçà du seuil d'alerte de 12 années, elle est en effet de 3,7 cette année en 2017 pour le budget principal ».

On pourrait multiplier les exemples positifs des observations de la Chambre régionale des comptes, mais aussi ses limites. En effet, si les reprises de CPA ont coûté plusieurs millions à la collectivité, il aurait été bien de préciser que, si la vente des terrains est certes à un coût un peu inférieur aux prévisions et aux estimations de l'État, il vaut mieux qu'ils soient occupés par des logements qui à terme rapporteront à travers le foncier des ressources fiscales à la Commune.

Restent au plan négatif les observations relatives au temps de travail du personnel. C'est le genre d'observation qui n'est pas spécifique à Liévin, mais que l'on retrouve dans toutes les communes ayant fait l'objet ces derniers temps d'un rapport de la Chambre régionale des comptes. Il y a dans ce domaine des observations que l'on peut appeler d'opportunité, comme les congés dits exceptionnels (notamment la Sainte-Barbe, l'arbre de Noël du personnel communal, Noël et Nouvel An), mais il y a aussi des observations qui doivent nous interpeller, comme les absences au titre de la maladie ordinaire passant de 4 900 journées à 13 500 en 2016 et une augmentation sensible de la durée moyenne des arrêts maladie passant de 29 jours à 39 jours en 2017. On note d'ailleurs un phénomène similaire en matière d'accidents du travail, comme l'avait d'ailleurs déjà souligné le CHSCT.

Je le répète, outre ce point sur lequel il faudra travailler parce que c'est aussi l'intérêt du personnel de définir les causes de cette situation pour y apporter des remèdes, le fil conducteur de ce rapport de la Chambre régionale des comptes réside bien dans une amélioration sensible de la gestion de la Commune, de sa situation financière et ce, dans un contexte d'action volontariste des élus, sous votre autorité Monsieur le Maire, alors que les dotations d'État, hormis la DSU, sont en baisse et alors qu'augmentent les transferts de charge.

Voilà les quelques appréciations que, pour ma part, j'ai pu retenir à la lecture de ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui, je le répète, est pour moi globalement positif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je vais être très courte puisque Monsieur DERNONCOURT a dit l'essentiel de ce que je voulais souligner.

Je dirai simplement en réponse aux questions liées à l'absentéisme que, malheureusement, nous ne sommes pas aujourd'hui la seule collectivité à subir ce taux d'absentéisme et ces problématiques liées au personnel.

Je voulais simplement vous féliciter et nous féliciter. Monsieur le Maire, vous avez su mener cette équipe qui, aujourd'hui, permet de faire apparaître une collectivité saine, une collectivité qui a su sortir d'une situation qui était complexe, mais qui l'était pour l'ensemble des collectivités. Monsieur DERNONCOURT a bien signifié ce qui avait fragilisé les communes pendant tout un temps.

Au nom du groupe socialiste, Monsieur le Maire, nous souhaitons vous apporter nos vifs remerciements et nos vives félicitations pour l'orchestration qui a été la vôtre durant toute cette période.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Je vais répondre très brièvement.

Je me félicite de ce contrôle de la Chambre régionale des comptes. De plus, j'ai été gâté, j'ai eu celui du CCAS, celui du SMT et celui de la Ville de Liévin. Souvent, ces choses-là font l'objet de beaucoup d'articles dans la presse lorsqu'il y a matière à faire beaucoup d'articles. C'est vrai qu'on a plutôt tendance à ne relever que les choses mauvaises et à oublier les choses positives.

En l'occurrence, sur le SMT par exemple, Dieu sait si, sur le précédent, il y a eu beaucoup d'articles, mais, là, il n'y en a pas eu. C'est vrai qu'il n'y avait rien à dire. Il y a pourtant eu 450 M€ de travaux qui ont été réalisés, il y a eu une équipe à refonder, etc., mais il n'y avait rien à dire puisque le rapport est tout à fait exemplaire.

C'est un peu comme celui qui vous est présenté aujourd'hui. Il y a bien évidemment ici ou là quelques petites opérations techniques, des ajustements à faire sur le plan budgétaire. Forcément, on en trouvera toujours et tant mieux. Il faut en permanence être vigilant sur ces choses-là parce qu'il se trouve que, parfois, quand on est pris dans le quotidien, la rigueur budgétaire ou la rigueur comptable n'est pas tout à fait respectée, ou les inventaires ou les amortissements, des choses très techniques qui nous éloignent de ce qui nous intéresse. Il est cependant important que nos collaborateurs n'oublient pas qu'il y a des règles comptables budgétaires qu'il faut respecter à tout prix. Tout cela est purement anecdotique et ne mérite pas que l'on s'y attarde.

Dans ce rapport, je vois une très nette amélioration sur le plan financier. Quand on regarde le rapport, je crois que nous pouvons être plus que contents de ce qui est écrit. Ce qui est important aussi – je le dis aux journalistes, s'ils veulent vraiment bien faire leur travail –, c'est que l'on compare par rapport au précédent. Il faut relire le précédent et lire celui-là. C'est là que l'exercice est intéressant. Vous vous apercevrez que, sur le plan de la tenue de cette Ville sur le plan budgétaire et financier, franchement, nous pouvons être très heureux. Madame GACI, vous avez raison, je suis fier de pouvoir vous présenter ce rapport ; en l'occurrence, ce sont les magistrats qui le présentent et nous pouvons être très heureux.

Je pense que personne n'a évoqué la question des marchés publics. Souvent, cela fait la Une. Quand vous regardez la remarque des magistrats de la Chambre régionale des comptes, il est dit que la procédure mise en place est exemplaire. Pas un mot n'est dit sur la commande publique et pas un seul marché n'a fait l'objet d'une remarque de nos magistrats. Je le dis au passage parce que, bien souvent, ces choses-là font l'objet de beaucoup de discussions.

Il y a effectivement une chose qui est relevée. Monsieur DERNONCOURT, c'est vrai, cela a été fait à Avion (communiste), cela a été fait à Hénin-Beaumont (étiquette bleu marine) et c'est fait à Liévin comme dans toutes les villes. Sur le plan du personnel, un certain nombre d'observations sont faites, qui rejoignent toutes celles qui ont été faites dans ces mêmes villes.

Premièrement, le temps de travail n'est pas strictement respecté à Liévin comme il devrait l'être de par la loi, comme c'est le cas à Avion, à Hénin-Beaumont et dans d'autres villes. C'est le fruit de l'histoire, ce n'est pas moi qui ai dit que le personnel allait faire moins d'heures. Par contre, comme dans les autres communes, comme il y a un rappel à la loi, il va falloir que nous discutons de ces choses-là avec les représentants du personnel, avec les représentations syndicales. En effet, quand un rappel est fait par des magistrats, il y a deux solutions. Si je fais semblant de ne pas en prendre connaissance, je vais tout droit où il ne faut pas aller – je rappelle, même si je ne suis pas sûr qu'il n'y ait eu que cela, que Monsieur GAUDIN a été mis en examen sur cette question de temps de travail, même si je conçois que c'était à une autre échelle. Il va donc falloir engager sereinement, tranquillement la discussion avec les organisations syndicales et les représentants du personnel pour que nous soyons effectivement dans le respect de la loi. De toute façon, c'est une obligation.

S'agissant de l'absentéisme, il est, comme dans toute la fonction publique, beaucoup plus élevé qu'il ne l'est ailleurs. Je n'ai pas le sentiment d'être un bourreau de travail, un maire qui serait derrière chacun de ses salariés pour lui dire d'avancer plus vite. Certains pourront peut-être dire le contraire, mais il faudra qu'ils me le disent. Je n'ai pas non plus le sentiment que les conditions de travail dans cette ville soient difficiles.

C'est un constat général, dans la fonction publique, l'absentéisme est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Là aussi, cela mérite que la discussion s'engage. Pour autant, certaines causes sont connues ; par exemple, nous avons un personnel assez âgé et, dans ce cas-là, l'absentéisme est un peu plus élevé que lorsqu'on a un personnel jeune. C'est une évidence. Il est vrai que, dans cette collectivité, on a beaucoup recruté à une certaine période, celle des années de la décentralisation, et, effectivement, ce personnel est âgé et il a des problèmes de santé plus importants que pour un personnel jeune.

Autre point – et vous avez raison, Monsieur DERNONCOURT –, on a observé qu'il y a des accidents du travail qui pourraient sans doute être évités. C'est de la faute de tout le monde. Par exemple, quand des équipements de sécurité, des EPI, sont donnés et qu'on ne les met pas, il y a parfois un petit souci. Celles et ceux qui ne les mettent pas sont heureusement minoritaires, mais cela arrive. Effectivement, il faut que l'on se penche encore plus sur cette question des règles de sécurité pour qu'il y ait moins d'accidents de travail. Cela réduira aussi l'absentéisme.

Pour le reste, franchement, je n'ai pas de réponse à vous apporter. Je n'ai pas l'impression d'être dur. Je demande au personnel de faire son travail. Il n'est pas surveillé, on n'est pas en permanence en train de dire qu'il faut faire plus. Le personnel, dans une très grande majorité, est extrêmement consciencieux et investi dans son travail. J'ai une chance inouïe d'avoir un personnel de très grande qualité, mais parfois – je le dis aussi –, j'ai pu constater quelques abus. Tout cela mérite d'être discuté sereinement, tranquillement et surtout pas en commençant à s'exciter ici ou là, il n'y a rien de pire que cela. Je pense qu'on doit se pencher sur la question.

Il se trouve que David GALET vient d'arriver dans sa fonction de DRH, cela ne fait que quelques mois. Nous allons faire ce travail avec beaucoup de sérénité et de tranquillité avec les organisations syndicales et les représentants du personnel parce que chacun a y gagner, la collectivité comme le personnel. Lorsqu'un personnel est absent parce qu'il est malade ou blessé, le travail ne réduit pas, il repose sur les autres. Je pense donc que chacun a intérêt à faire en sorte que les choses sur ce sujet s'améliorent. J'ai bon espoir que nous y arrivions. À partir du moment où chacun partage la même volonté, on doit pouvoir y arriver.

C'est vrai que c'est une évolution dans la fonction publique qui est générale. Elle n'est pas spécifique à Liévin ; sinon, je serais inquiet. Il faut y travailler. Je pense que, si les choses se répétaient comme cela et duraient, il n'y aurait pas que vous qui réagiriez, il y a aussi les Françaises et les Français et, surtout, certains en profiteraient pour dire qu'il faut changer tout cela, qu'il faut nettoyer tout cela, qu'il faut changer les statuts, etc. Or, je ne veux pas de tout cela parce que je suis extrêmement attaché au statut de la fonction publique, je ne veux pas qu'il soit attaqué. C'est extrêmement important pour la nation française. Je répète toujours que le modèle français vient aussi de ses fonctionnaires, de la fonction publique qu'elle soit territoriale, d'État ou hospitalière. Nous devons préserver ces fonctions publiques à tout prix. Il faut aussi que, de notre côté, du côté de la fonction publique, nous nous penchions sur ces questions pour voir comment faire pour que demain les choses aillent mieux.

C'est le travail que nous allons engager – je vois qu'Antony CATENNE, représentant du personnel, est là. J'espère bien que nous allons aboutir et que nous obtiendrons des chiffres plus satisfaisants. C'est dans l'intérêt de chacun, de la collectivité comme de ses agents.

Personnellement, j'ai toujours dit que des agents qui se sentent bien dans leur travail sont des agents qui sont bien dans leur tête, qui font bien leur boulot et qui sont plus productifs. Par conséquent, je tiens beaucoup à cela. Personnellement, ce que je fais comme maire, je le fais parce que je me sens bien parmi vous. Quand on ne se sent pas bien, ce n'est pas terrible, on n'a pas le rendu que l'on doit avoir et ce n'est pas bon.

Nous allons donc faire ce travail et je ne doute pas que nous réussirons à trouver les solutions.

Au-delà de cela, je suis fier, à la Ville de Liévin tout comme au CCAS et au SMT, de porter les conclusions et d'assumer les conclusions de la Chambre régionale des comptes. J'en ai connu des beaucoup plus difficiles. Là, franchement, c'est plutôt facile pour moi que de porter cela et je le dis avec fierté.

Mes chers collègues, c'était une note d'information sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer. Je ne doute pas que la Chambre régionale des comptes sera tenue au courant de nos débats, ne serait-ce que grâce à la presse parce que j'ai pu observer que la Chambre régionale des comptes lisait beaucoup les quotidiens régionaux.

Nous passons à deux motions qui vont nous être présentées par Madame GACI.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- **Motion du groupe majoritaire - Interdiction d'utiliser les produits contenant du glyphosate sur les terres agricoles**

Mme GACI.-

Alors que l'usage de produits phytopharmaceutiques et d'herbicides à base de glyphosate est au cœur d'une controverse scientifique, nous devons dans l'intérêt de nos populations appliquer le principe de précaution.

En effet, un certain nombre d'études, notamment celle de l'Institut Ramazzi (Italie), réalisée avec la collaboration de plusieurs universités européennes et américaines, ont montré que l'exposition à long terme aux herbicides, au glyphosate peut mener à une bioaccumulation de la substance, ce qui classerait le glyphosate, comme cancérigène probable.

Dans une résolution du 24 octobre 2017, le Parlement européen a d'ailleurs demandé à la Commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance par les particuliers.

Face à l'absence de certitude scientifique sur l'innocuité de la molécule glyphosate et en présence de présomptions fortes relatives aux risques pour la santé publique, plusieurs Maires ont pris des arrêtés interdisant l'utilisation de cette molécule. Ces Maires ont décidé de défendre en premier lieu la santé de leur population avant les profits des grands groupes industriels.

Depuis 2017, la ville de Liévin n'emploie plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts et notre politique sur le développement durable va, au-delà de l'environnement, avec une approche sociétale et sanitaire.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante qu'un arrêté municipal interdisant l'utilisation de tout produit contenant du glyphosate sur les terres agricoles soit pris par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Cette démarche éco-responsable s'inscrit dans une démarche globale beaucoup plus vaste qui touche à la santé publique, à la sécurité alimentaire et à la conversion à l'agriculture biologique. Il s'agit pour la ville de protéger la santé des Liéviноises et des Liéviноis, mais aussi de replacer l'impératif environnemental au cœur de ses politiques publiques.

- **Motion du groupe majoritaire - Interdictions relatives à la vente et à la consommation des capsules/cartouches de protoxyde d'azote**

Mme GACI.-

La ville de Liévin a vu, ces dernières semaines, se multiplier la présence en de nombreux points de l'espace public de petites capsules ou cartouches en aluminium ayant contenu du protoxyde d'azote. Compte tenu du caractère euphorisant et désinhibant de ce gaz, des personnes ont pris la mauvaise habitude de consommer de façon récréative ce protoxyde d'azote.

Ce phénomène affecte plus particulièrement les mineurs et il est important de protéger notre jeunesse face à l'utilisation irraisonnée de ce gaz susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique. En effet, les effets sur la santé des consommateurs sont particulièrement nocifs et peuvent être à l'origine de graves troubles respiratoires, neurologiques et même parfois mortels.

L'usage du gaz de protoxyde d'azote à des fins d'inhalation est de nature à présenter un risque réel de troubles à l'ordre public et à la sécurité des usagers, et plus particulièrement pour les personnes mineures. De par la présence de ces cartouches sur le domaine public, le risque de chute ou d'accident des usagers sur le domaine public est également important.

C'est pourquoi, et afin de protéger notre jeunesse, il est proposé à l'assemblée délibérante qu'un arrêté municipal soit pris par le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, interdisant :

- *la vente aux mineurs de capsules de protoxyde d'azote dans les commerces Liévinois,*
- *la consommation de capsules de protoxyde d'azote sur la voie et l'espace public,*
- *et les dépôts de capsules en aluminium de protoxyde d'azote sur la voie publique.*

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Avez-vous des remarques sur ces motions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'interviendrai sur la motion sur les produits contenant du glyphosate.

Monsieur le Maire, en lisant ce projet de motion du groupe majoritaire, je me suis dit que j'avais bien fait d'aller au terme de mon mandat. Ma présence a-t-elle pu contribuer à la présentation d'une telle motion ? Je n'aurai pas l'outrecuidance de le penser, mais il me plaît de supposer que, peut-être, cela a aidé.

Qui mieux qu'un écologiste pour parler d'écologie ?

Ce projet de motion est un bouquet. Un bouquet... que dis-je ? Un festival. Un festival... que dis-je ? Un peu d'artifice d'attentions écologiques.

On y trouve le principe de précaution, la méfiance envers les lobbys industriels, les incertitudes sur les expositions aux risques, le développement durable et son approche environnementale, sociétale et sanitaire, l'éco-responsabilité, l'agriculture biologique, la sécurité alimentaire et, enfin, l'impératif environnemental à mettre au cœur des politiques publiques.

Waouh ! Un feu d'artifice, Monsieur le Maire ! Merci et bravo pour ce projet de motion... à quelques nuances près.

D'abord, mais chacun le sait ici, on va se faire plaisir en votant une motion, vous allez prendre votre arrêté municipal et le préfet vous collera au tribunal administratif. Première précision, uniquement de forme, mais ce n'est pas une raison pour ne pas déposer ce projet de motion qui vous demande de prendre un arrêté municipal.

Ensuite, dans la rédaction de la motion. Le « nos populations » me fait toujours trembler, sourciller. C'est une vision guesdiste des choses. Ce n'est pas plus nos populations que celles des autres. Si on peut remplacer le « nos » par « la population », cela me va. Mais bon... c'est LUDWIKOWSKI.

Sur l'interdiction d'épandage du glyphosate dans les zones agricoles, j'aurais souhaité qu'on aille plus vite sur le zéro pesticide dans la ville de Liévin. Pour demander à des personnes de ne pas utiliser du glyphosate, il faut que nous soyons nous-mêmes carrés là-dessus. Je sais que c'est compliqué, notamment dans les cimetières, mais il y a des marges de progrès. Votre ambition d'aller aux trois fois un an dans le marché qui avait été conclu à l'époque, en disant que, au bout de trois ans, c'est super nickel, on peut peut-être mettre un coup de booster, je n'en sais rien, mais c'est mon vœu.

Ensuite, il y a une tournure de phrase qui me dérange beaucoup, c'est « dans les zones agricoles ». Monsieur le Maire, vous le savez, à Liévin, il reste trois agriculteurs. Par conséquent, en vous demandant de prendre un arrêté municipal pour interdire le glyphosate dans les zones agricoles, on va stigmatiser les trois agriculteurs qui sont encore sur Liévin. Vous savez que, actuellement, la profession agricole souffre, parce que la profession agricole, dont l'objectif était de nourrir la population, se voit maintenant accusée de tous les maux et tous les délits possibles. Ne venons pas, au travers d'un arrêté municipal qui pointe les zones agricoles, stigmatiser davantage les agriculteurs.

Je vous propose donc une alternative et d'interdire sur le territoire de la ville l'utilisation du glyphosate, puisque ce glyphosate était déjà interdit à la vente aux particuliers.

Par contre, j'attire votre attention, vous qui êtes aussi Premier vice-président de la Communauté d'agglomération, sur le fait que, dans les zones d'activité et les zones industrielles, il y a aussi des espaces verts qui sont entretenus par des sociétés. Or, ces sociétés ont encore l'autorisation d'utiliser ce genre de

cochonnerie où il y a aussi du glyphosate ou son pendant, produit phytosanitaire de synthèse. Par conséquent, « sur le territoire de la ville de Liévin », serait une formule qui m'irait complètement, mais pas « les zones agricoles », ce qui stigmatiserait trois agriculteurs.

Enfin – c'est un ajout que je ferai et, là, vous feriez vraiment plaisir à Daniel LUDWIKOWSKI si vous modifiez la teneur de la motion –, lorsqu'on dit « replacer l'impératif environnemental au cœur de ses politiques publiques », je vous propose de remplacer par « mettre l'écologie au cœur des politiques publiques » ou « la résilience du territoire au cœur des politiques publiques ». Si vous allez jusque-là, je dirai waouh, waouh !

J'en ai terminé avec mon propos, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Déjà, il faudrait que je comprenne un peu le sens de la phrase, Monsieur LUDWIKOWSKI. Je pense d'ailleurs que, sur une phrase comme celle-là, il faudra que la population se plonge sérieusement dans certaines lectures. Je l'avoue très franchement, il vaut mieux être simple pour expliquer les choses. Je ne suis pas sûr que les termes très complexes favorisent la pédagogie auprès de la population. C'est beaucoup plus difficile de faire simple que de faire compliqué. C'est juste de la sémantique.

Pour le reste, Monsieur LUDWIKOWSKI, franchement, je ne sais pas où vous allez chercher tous ces fantasmes-là. Pourquoi voudriez-vous que je stigmatise trois agriculteurs de Liévin ? Quelque part, vous avez donné la réponse dans ce que vous avez dit. C'est une motion, on sait effectivement à quoi sert une motion. Une motion est un acte politique.

En l'occurrence, cette motion n'est pas faite pour embêter trois agriculteurs pour lesquels j'ai la plus grande amitié, ils ont encore le mérite de faire de l'agriculture chez nous et de faire ce métier ô combien difficile. Ils ont donc toute ma sympathie.

Cet acte politique, Monsieur LUDWIKOWSKI, a pour but de venir en aide, en soutien à ce qui est aujourd'hui accompli par pas mal de maires et je souhaite que ceux-là se multiplient pour que l'on puisse effectivement attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette question et que l'on arrive à obtenir cette interdiction.

Comme vous le dites, aujourd'hui, tous ces arrêtés sont retoqués. Celui de la Ville de Liévin le sera sans doute, mais, si tous les maires commencent à prendre des motions comme celle-ci et à prendre des arrêtés, je pense que cela deviendra un peu plus compliqué de retoquer tout cela.

C'est donc simplement un acte politique, Monsieur LUDWIKOWSKI, que d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de la population sur cette histoire.

Pour le reste, franchement, n'ayez pas de fantasme autour des agriculteurs. C'est très loin de ma volonté et de mon état d'esprit.

Par contre, quand vous dites « ce festival d'attentions écologiques, environnementales », etc., ce n'est pas un festival, ni un florilège. Lorsque je vous dis que je crée un poste de délégué général à l'éco-transition, c'est parce que j'ai cette volonté.

Il se trouve que le rédacteur de cette motion, qui est mon directeur de cabinet, a parfois le stylo qui s'emporte et qu'il a de belles phrases, etc. Mais ce ne sont pas que des belles phrases, Monsieur LUDWIKOWSKI, je pense que je vous en ai fait la démonstration tout au long de ce Conseil municipal sur tous les sujets qui ont été abordés. Ce ne sont pas que des intentions, il y a une vraie volonté de pouvoir progresser dans ce domaine.

Monsieur LUDWIKOWSKI, vous le savez très bien et j'ai été le premier à le dire. C'est vrai que, au début de mon mandat, je n'ai pas forcément fait attention à cela, il faut dire aussi que nous étions dans une forme d'urgence. Cela fait quand même quelque temps que vous pouvez observer que ces questions sont au cœur de ma réflexion et au cœur du projet politique que je souhaite porter. Je le dis ici publiquement parce que je pense qu'il y a effectivement nécessité, j'allais presque dire qu'il y a urgence à ce que chacune et chacun joue son rôle dans ce domaine, si modeste soit la responsabilité de la Ville de Liévin. Comme vous l'avez dit lors d'une de vos interventions, ce n'est pas la Ville de Liévin qui va régler tout ce problème, c'est le monde entier parce que la Ville de Liévin sur la planète n'est pas grand-chose. Pour autant, nous nous devons d'être exemplaires ou en tout cas de montrer le chemin. Eh bien, nous allons essayer de le faire ensemble, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je voudrais ajouter deux mots pour dire que Monsieur LUDWIKOWSKI se trompe profondément sur un point. L'écologie, ce n'est pas lui seul. Nous sommes tous conscients de l'écologie. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi un parti est écologiste et les autres non.

À ce jour, tous les partis revendiquent la sauvegarde de la planète. Je pense que nous aurions intérêt à nous regrouper tous ensemble et non pas à nous opposer. L'intervention de Monsieur LUDWIKOWSKI donne l'impression que nous ne sommes pas écologistes, que nous ne faisons rien pour la planète et que seul le parti écologiste a le droit de revendiquer la sauvegarde de la planète.

C'est le gros reproche que l'on peut faire à ta déclaration.

M. LE MAIRE.- Un petit droit de réponse, Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je me félicite complètement de ce projet de motion du groupe majoritaire. Je n'ai jamais eu la prétention qu'il n'y avait que les écologistes qui pouvaient parler d'écologie. Je dis simplement que j'ai peut-être contribué à... C'est tout ce que veut dire mon propos.

J'ajoute que je suis sensibilisé et très heureux qu'il y ait ce projet de motion. Je vous avais invité à venir à la gare d'Arras et à doser le glyphosate dans vos urines, Monsieur le Maire. J'y suis allé et, au mois de mars, j'avais 1,77 nanogramme par millilitre d'urine, ce qui n'est quand même pas mal. Si quelqu'un est sensibilisé à l'utilisation du glyphosate en général, c'est bien moi.

En tout cas, merci d'avoir rectifié le tir. Il n'y a pas que les écologistes qui peuvent parler d'écologie. Tu as raison, Yvon, et j'espère bien parce que, sinon, notre planète est « mal barrée » !

M. LE MAIRE.- C'est donc formidable. Nous sommes dans une concorde générale. Nous allons terminer ce Conseil municipal en nous congratulant.

(Les deux motions sont adoptées à l'unanimité)

Chers collègues, je vous remercie. Bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 45.)